



*RESEAU DES FEMMES AFRICAINES POUR LA GESTION COMMUNAUTAIRE
DES FORÊTS – TOGO (REFACOF – TOGO)*

RAPPORT **A**LTERNATIF DE 2022 SUR LE NIVEAU D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD5, 15 ET 17) AU TOGO : CAS DE LA PREFECTURE DE KLOTO



Dans le cadre du Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement
Durable 2022

SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES _____	3
LISTE DES TABLEAUX _____	4
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS _____	5
RÉSUMÉ _____	7
INTRODUCTION _____	10
I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE _____	11
II-RAPPEL SUR LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE MISE EN ŒUVRE AU TOGO _____	12
2.1.Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies _____	12
2.2.Cadre de mise en œuvre des ODD au Togo _____	17
III-OBJECTIFS DE L'ETUDE _____	17
IV-METHODOLOGIE _____	18
4.1. Phase préparatoire de l'étude _____	18
4.2. Phase de collecte des données _____	19
4.3. Phase de traitement de données, d'élaboration et de validation du rapport _____	20
V- RESULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU TOGO, ANALYSE ET DISCUSSION AUTOUR DES PROGRES REALISES AVEC FOCUS SUR LES ODD CIBLES (ODD5, ODD 15 ET ODD 17). _____	21
5.1. Résultats de la mise en œuvre des ODD: Analyse des politiques publiques et environnement facilitateur de la mise en œuvre des ODD au Togo _____	21
5.2. Analyse de la mise en œuvre des ODD 5, 15 et 17 et des progrès réalisés au Togo _____	26
VI-MOYENS DE MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU NATIONAL _____	42
VII-PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES _____	43
CONCLUSION _____	44
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES _____	45
ANNEXES _____	46

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Les 17 objectifs de développement durables des nations unies (ODD).....	12
Figure 2: ODD 15 et ses cibles (Source : Global compact Network, http://actions.globalcompact-france.org/).....	14
Figure 3: ODD 17 et ses cibles (Source : Global compact Network, http://actions.globalcompact-france.org/).....	16
Figure 4: Formation des agents de collecte sur l'outil de collecte digitalisé--Kobo collect	19
Figure 5: Collecte des données sur le terrain par les agents enquêteurs auprès des acteurs (A- groupe de femmes, B- pépiniériste, C-menuisier.....	19
Figure 6: collecte de données auprès des OSC (A) et des administrations sectorielles--MAEDR (B)	20
Figure 7: Existence d'une direction/service qui s'occupe des ODD au sein de la structure (administrations sectorielles, OSC et secteur privé).....	24
Figure 8: Implication des administrations sectorielles, des OSC et du secteur privé dans l'évaluation de la mise en œuvre des ODD au Togo	26
Figure 9: Implication des acteurs dans la revue nationale volontaire (RNV) au Togo.....	26
Figure 10: Femmes leaders membres du gouvernement et du parlement togolais	27
Figure 11 : Existence de budgets sensible au Genre au sein des structures, projets et programmes	31
Figure 12: Appréciation des conditions de vie de logement par les femmes en milieu urbain, semi-urbain et rural.....	31
Figure 13: A--Appréciation faite des conditions de vie en terme d'accès à l'eau ; B--appréciation faite des conditions de vie en terme d'accès à l'énergie.....	32
Figure 14: Appréciation faite des conditions de vie en terme en terme d'accès à des meilleures conditions d'assainissement.....	33
Figure 15: Vue aérienne de la forêt classée d'Abdoulaye dans la Région Centrale au Togo : conservation de la biodiversité et haut potentiel de séquestration du carbone	35
Figure 16: Visites de partenariat et de mobilisation de ressources auprès du secrétariat général de l'ONU (A) et à la commission de l'union européenne (B)	Erreur ! Signet non défini.
Figure 17: Appréciation des acteurs (administration, OSC et secteur privé) sur la qualité du dialogue public-privé (A) et sur l'environnement dans lequel les OSC opèrent au Togo	41

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Choix des acteurs et échantillons enquêtés	19
Tableau 2: Evolution des indicateurs clés de l'ODD 5.....	30
Tableau 3: Evolution des indicateurs clés de l'ODD 15.....	36
Tableau 4: Evolution des indicateurs clés de l'ODD 17.....	40

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFR100	African Forest Landscape Restoration Initiative
AGR	Activités génératrices de revenus
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’ouest
COP 21	21 ^{ème} Conférence des Parties
CTOP	Coordination Togolaise des Organisations paysannes et de Producteurs Agricoles
CVC	Compétences de vie courante
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
F CFA	Franc de la communauté financière en Afrique
FDR	Feuille de route du gouvernement 2020-2025
FONGTO	Fédération nationale des organisations non gouvernementales du Togo
FPHN	Forum politique de haut niveau pour le développement durable
FPHN	Forum politique de haut niveau
FPMH	Forages équipés de pompes à motricité humaine
GADD	Grille d’analyse de développement durable
GPC	Grille de priorisation des cibles des ODD
IFN2	deuxième Inventaire forestier national
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
LOA	Loi d’orientation agricole
MAEDR	Ministère de l’agriculture, de l’élevage et du développement rural
MERF	Ministère de l’Environnement et des Ressources Forestières du Togo
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des nations unies
OSC	Organisation de la société civile
PDC	Programme de développement communautaire
PDC	Plans de développement communal
PDC	Programme de développement communautaire et des filets sociaux
PFT	Politique Forestière du Togo
PFT	Politique Forestière du Togo
PIB	Produit intérieur brut
PIBA	Produit intérieur brut agricole
PME/PMI	Petites et moyennes entreprises/Petites et moyennes industries
PND	Plan national de développement
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNEA	Politique nationale de l’eau et de l’assainissement
PNEEG	Politique nationale d’équité et d’égalité de genre
PNIASAN	Programme national d’investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnel
PNR	Programme National de Reboisement
PNUD	Programme des nations-unies pour le développement
PPP	Partenariat public-privé
PTF	Partenaires techniques et financiers
PUDC	Programme d’urgence de développement communautaire
QUIBB	Questionnaire unifié des indicateurs de base de bien-être
REDD+	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière

REFACOF	Réseau des Femmes Africaines pour la Gestion Communautaire des Forêts
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIA	Rapid Integrated Assessment
RNV	Revue nationale volontaire
RPF	Restauration des Paysages Forestiers
SCAPE	Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
SNDS-II	Stratégie nationale de développement des statistiques, 2ème phase
SPSS	Statistical package for social sciences
TdE	Société togolaise des eaux
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africain
UONGTO	Union des organisations non gouvernementales du Togo
VBG	Violences basées sur le genre
ZAAP	Zone d'Aménagement Agricole Planifiée
ZELECAF	Zone de libre échange intercontinentale africaine

RÉSUMÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies à l'horizon 2030 encore appelé « agenda 2030 » et pour assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de cet agenda, il a été institué le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le développement durable qui constitue la plateforme centrale des Nations Unies pour le suivi et l'examen du programme de développement durable à l'horizon 2030 intégrant les 17 ODD. En effet, Le Togo a présenté, en juillet 2016 à New York, son premier rapport au forum politique de haut niveau pour le développement durable parmi 22 pays volontaires. En 2017 et en 2018, le Togo a participé successivement au FPHN à New York pour le compte de la 2^{ème} et 3^{ème} éditions. En 2022, il est prévu la 4^{ème} édition en juillet 2022, dont le thème porte sur « **Reconstruire en mieux après la pandémie de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du programme de développement durable à l'horizon 2030** ».

L'inclusion de la société civile dans la préparation des examens nationaux volontaires est fortement encouragée par l'Agenda 2030 et les résolutions connexes de l'Assemblée générale. Cependant, la mesure dans laquelle les États membres incluent les organisations de la société civile nationale varie selon les États. Que l'inclusion soit forte ou faible dans un État membre, les informations fournies par la société civile, par le biais de rapports alternatifs et/ou de plaidoyer, enrichissent toujours les discussions et reflètent les réalités, les besoins et les priorités des personnes sur le terrain. En 2019 au moment où le monde entier a connu pour la première fois, la pandémie à corona virus (COVID-19), le Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF)-Cameroun a mené à bien son processus de la revue nationale volontaire (RNV) et a produit un rapport alternatif qui a été présenté au gouvernement et lors de la réunion de la Haye et lors du FPHN à New York. Ce qui a eu un impact fort dans la prise en compte des actions des organisations de la société civile dans le processus de mise en œuvre des ODD. Ainsi, REFACOF Régional a soutenu REFACOF-Togo, qui pour la première fois se veut, à travers une étude d'évaluation des ODD 5, 15 et 17 afin de produire un rapport alternatif à présenter au FPHN.

L'objectif de cette étude est de faire une évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, des progrès réalisés de 2018 à 2022 afin de produire un rapport alternatif. Spécifiquement, cette étude vise à :

- (i) faire une revue globale des rapports du gouvernement sur les progrès réalisés vers l'atteinte des ODD au Togo ;
- (ii) recueillir auprès des acteurs au niveau décentralisé/opérationnel, notamment les services déconcentrés de l'Etat, les organisations de la société civile, le secteur privé, et les populations locales, des informations sur les progrès / changements quantitatifs et qualitatifs de la mise en œuvre des ODD 5, 15 et 17 ;
- (iii) analyser, confronter et discuter les résultats de terrain avec ceux issus du rapport provisoire élaboré par le gouvernement en 2022 ;
- (iv) relever les bonnes pratiques, les difficultés rencontrées par les acteurs dans la mise en œuvre desdits ODD ;
- (v) identifier les défis majeurs et goulots d'étranglement et formuler des recommandations en vue d'en faire un plaidoyer au FPHN, édition 2022.

Pour mener à bien cette étude, des données primaires et secondaires ont été collectées auprès des acteurs, à savoir les administrations sectorielles, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, les communautés, les populations et le secteur privé (formel

et informel). En effet, en ce qui concerne l'identification et le choix de la zone de collecte de données, la Région des Plateaux et plus spécifiquement la préfecture de Kloto a été retenue pour cette étude. Le choix de cette zone se justifie d'une part, par le fait qu'elle fait partie de la zone agro-écologique forestière du Togo, et d'autre part, par l'existence d'un grand nombre d'activités en lien avec l'ODD 15, qui fait la particularité de cette étude sans oublier les aspects transversaux du genre (ODD 5) et des questions liées à l'ODD 17. Pour ce qui est de l'identification, de l'échantillonnage des acteurs à enquêter, il faut noter que les administrations sectorielles déconcentrées, les collectivités territoriales, la société civile (ONGs, populations, communautés, individus de tous sexes) et le secteur privé (formel et informel), ont été la cible de cette étude, car ils constituent aussi bien les acteurs opérationnels impliqués dans la mise en œuvre de toutes actions de développement au niveau national et local, que les acteurs impactés par ces actions. Ils constituent de ce fait, la couche qui ressortirait le mieux, les changements (positifs ou négatifs) opérés. L'échantillonnage a été aléatoire en considérant les zones urbaines, semi-urbaines et rurales. Quant à la conception des outils de collecte digitalisés, la plateforme forme numérique Kobo Tool Box a été utilisée pour concevoir trois formulaires séparés en fonction des différents acteurs. Le premier questionnaire s'adresse aux administrations sectorielles, le deuxième questionnaire est administré au secteur privé et le troisième et dernier questionnaire est administré à la société civile (ONG, communautés, populations...). Tous ces questionnaires comportent aussi bien des informations générales que spécifiques liées aux différents ODD 5, 15 et 17.

Les résultats de cette étude ont montré globalement que des progrès sont réalisés en matière de la mise en œuvre des ODD, notamment les ODD 5, 15 et 17. Cependant, les changements /impacts sur le terrain sont moins tangibles et perceptibles malgré les efforts du gouvernement togolais.

Des défis majeurs à relever demeurent :

- la faible opérationnalisation de la question du genre sur le terrain ;
- la gestion des feux de végétation et du pastoralisme, l'insuffisance de suivi des actions de restauration des paysages forestiers ;
- la gestion des impacts négatifs de la pandémie à corona virus (COVID-19) ;
- la faible synergie d'actions entre les différents acteurs aussi bien au niveau national que local.

Pour une meilleure réalisation des cibles des ODD, le Togo devra s'atteler à la mise en œuvre des actions suivantes :

❖ ***Au niveau du gouvernement togolais***

- ➔ Renforcement du système de production des données statistiques ;
- ➔ Renforcement de la mobilisation des ressources ;
- ➔ poursuite la revue des politiques et stratégies sectorielles pour intégrer les ODD ;
- ➔ Accélération du processus de décentralisation ;
- ➔ Renforcement et redynamisation des dispositifs / systèmes régionaux de suivi et rapportage sur la mise en œuvre des ODD dans les cinq régions du Togo, voire au niveau des préfectures et municipalités ;
- ➔ renforcement de la synergie d'actions de mise en œuvre des ODD entre les différents acteurs.

❖ *Au niveau des organisations de la société civile et du secteur privé*

- ➔ faire créer une cellule/un service avec un personnel qualifié pour prendre en main, et de façon spécifique, toutes les actions relatives à la mise en œuvre des ODD, leurs suivi et rapportage afin de documenter en temps réels les impacts des ODD ;
- ➔ se doter de moyens nécessaires pour faire des évaluations indépendantes de mise en œuvre des ODD parallèlement à celles qu'effectuent le gouvernement.

INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre des ODD des Nations Unies à l'horizon 2030 encore appelé « agenda 2030 » et pour assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de cet agenda, il a été institué le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le développement durable qui constitue la plateforme centrale des Nations Unies pour le suivi et l'examen du programme de développement durable à l'horizon 2030 intégrant les 17 ODD.

A cet égard, le Togo pays pilote dans la mise en œuvre des ODD, a répondu à l'invitation du Président du Conseil économique et social (ECOSOC) en présentant des rapports au FPHN sur le développement durable à New York successivement en 2016, 2017 et 2018. En effet, le Togo a présenté en juillet 2016 à New York son premier rapport au FPHN pour le développement durable parmi 22 pays volontaires. Ce fut un cadre de partage et d'échange d'expériences avec les autres pays présents, sur les modalités pratiques d'internalisation des ODD eu égard aux défis résiduels issus de la revue de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-2017) au Togo. L'édition 2017 du FPHN porte sur le thème « éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation », et fait un focus sur les ODD 1, 2, 3, 5, 9, 14 et 17. En 2018, une attention particulière a été portée sur la mise en œuvre des ODD 6, 7, 11, 12, 15 et 17.

L'édition 2022 offre une fois encore à notre pays, l'occasion d'élaborer son quatrième rapport sur la mise en œuvre des ODD à présenter au FPHN placé sous le thème « **Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (Covid-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du programme de développement durable à l'horizon 2030** ». Ce rapport exige de mettre en relief les bonnes pratiques, les défis et perspectives liés aux cibles des ODD sur la période de 2018 à 2021, avec un accent particulier sur les ODD 4, 5, 14, 15 et 17.

Le présent rapport s'articule fondamentalement autour de sept (07) points : i) contexte et justification de l'étude, ii) objectifs de l'étude, iii) rappel sur les ODD et cadre de mise en œuvre au Togo, iv) méthodologie de l'étude, v) résultats et analyse de la mise en œuvre des ODD cibles (ODD 5, ODD 15 et ODD 17) et progrès réalisés au Togo, vi) moyens mis en œuvre et vii) les principales recommandations.

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Les Examens Nationaux Volontaires (ENV) de la mise en œuvre des ODD sont le principal mécanisme d'examen de leur mise en œuvre au niveau national. L'inclusion de la société civile dans la préparation des examens nationaux volontaires est fortement encouragée par l'Agenda 2030 et les résolutions connexes de l'Assemblée générale. Cependant, la mesure d'inclusion des organisations de la société civile nationale varie selon les États.

Que l'inclusion soit forte ou faible dans un État membre, les informations fournies par la société civile, par le biais de rapports alternatifs et/ou de plaidoyer, enrichissent toujours les discussions et reflètent les réalités, les besoins et les priorités des personnes sur le terrain.

En 2019 au moment où le monde entier a connu pour la première fois, la pandémie à COVID-19, le Réseau des Femmes Africaines pour la gestion Communautaire des forêts (REFACOF)-Cameroun a mené à bien son processus de la revue nationale volontaire (RNV) et a produit un rapport alternatif qui a été présenté au gouvernement et lors de la réunion de la Haye et lors du FPHN à New York, avec la coordination du WMG, une déclaration a été élaborée et présentée lors de la présentation de la RNV par le gouvernement camerounais. Le rapport alternatif et la "déclaration des femmes camerounaises" ont eu un grand impact non seulement au Cameroun, mais aussi dans d'autres pays du bassin du Congo.

Fort de cette expérience, REFACOF –Afrique souhaite appuyer la rédaction de rapports alternatifs et les processus de plaidoyer nationaux, régionaux et mondiaux sur les RNV dans certains pays de l'Afrique francophone dont le Togo.

Par ailleurs, le renforcement du financement de l'agenda 2030 pour l'atteinte des objectifs de développement durable reste un des principaux défis auxquels le Gouvernement est confronté. Il importe de renforcer le partenariat stratégique pour la mobilisation des ressources suffisantes. La survenance de la pandémie à COVID-19 a accru la fragilité du système de santé et présente des risques d'aggravation de la pauvreté et des inégalités. En outre, la guerre russo-ukrainienne représente déjà une menace pour l'économie mondiale de même que l'économie togolaise. Au regard de ces deux fléaux, il apparaît nécessaire d'agir rapidement et de manière coordonnée, en partenariat, pour venir en aide aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables. La solidarité et le soutien financier de la communauté internationale envers les pays en développement sont indispensables pour soutenir la réalisation et l'atteinte des ODD à l'horizon 2030.

Afin de soutenir la préparation des rapports alternatifs du Togo pour les examens nationaux volontaires qui seront présentés lors du FPHN des Nations unies en juillet 2022, un consultant a été commis pour appuyer REFACOF-Togo dans le processus de collecte de données nationales, de supervision et de production du rapport alternatif national 2022 pour le Togo. Le processus de collecte de données et d'informations auprès des acteurs nationaux a été effectué par le consultant du 22 mai au 15 juin 2022. Ainsi, pour cet exercice, trois ODD ont été ciblés par REFACOF-Togo en lien avec son champ d'action et des ressources mis à disposition à cet effet. Il s'agit des ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité et ODD 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'application de ce partenariat.

Les lignes qui suivent présentent de façon succincte les résultats de l'étude, les difficultés de la mise en œuvre de ces ODD au Togo ainsi que les principales recommandations et perspectives.

II- RAPPEL SUR LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE MISE EN ŒUVRE AU TOGO

2.1. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

Les 17 ODD ou Agenda 2030 ont été adoptés en septembre 2015 par 193 pays aux Nations Unies, à la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ils constituent un plan d'action pour la paix, l'humanité, la planète et la prospérité, nécessitant la mise en œuvre de partenariats multi-acteurs. Ils ambitionnent de transformer nos sociétés en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste vers un développement durable d'ici à 2030. Ces 17 objectifs s'accompagnent de 169 cibles liées entre elles, s'adressant à tous types d'acteurs et précisant leurs contenus.

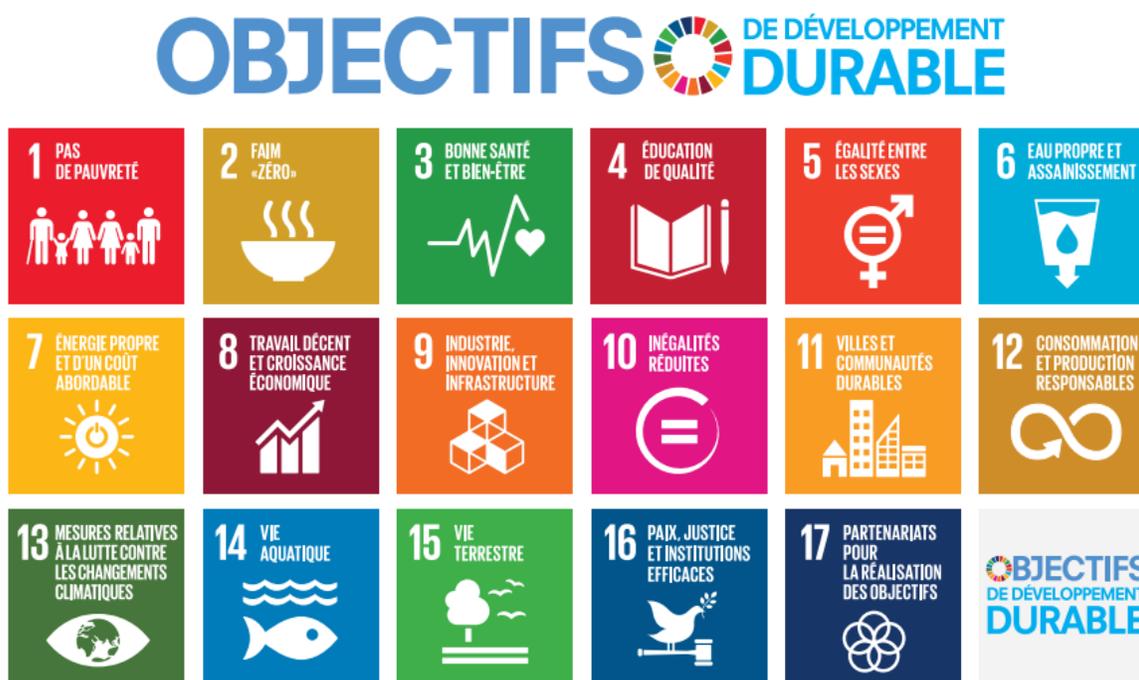


Figure 1: Les 17 objectifs de développement durables des nations unies (ODD)

Parmi ces 17 ODD, les ODD 5, 15 et 17 ont fait l'objet d'évaluation lors de cette étude.



ODD5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
- 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine
- 5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national
- 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
- 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi
- 5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne
- 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes
- 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

Figure 2 : ODD 5 et ses cibles (Source : Global compact Network, <http://actions.globalcompact-france.org/>)



ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux
- 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial
- 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols
- 15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable
- 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction
- 15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale
- 15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande
- 15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires
- 15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité
- 15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement
- 15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement
- 15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

Figure 2: ODD 15 et ses cibles (Source : Global compact Network, <http://actions.globalcompact-france.org/>)

ODD17 : Partenariats pour la réalisation des Objectifs (1/2)

Finances

-  17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes
-  17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7% de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15% et 0,20% à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20% de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés
-  17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement
-  17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés
-  17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

Technologie

-  17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies
-  17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord
-  17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications

Renforcement des capacités

-  17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

ODD17 : Partenariats pour la réalisation des Objectifs (2/2)

Commerce

- 17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement
- 17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020
- 17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés

Questions structurelles

Cohérence des politiques et des structures institutionnelles

- 17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques
- 17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable
- 17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

Partenariats multipartites

- 17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable
- 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

Données, suivi et application du principe de responsabilité

- 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays
- 17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement

Figure 3: ODD 17 et ses cibles (Source : Global compact Network, <http://actions.globalcompact-france.org/>)

2.2.Cadre de mise en œuvre des ODD au Togo

Depuis l'adoption de l'agenda 2030 en septembre 2015 par la communauté internationale, toutes les parties prenantes, notamment les Etats, se sont employées à la recherche des moyens innovants et d'outils adéquats en vue d'intégrer dans leurs politiques, stratégies et programmes de développement, les thématiques et les paradigmes véhiculés par cette vision mondiale guidée par les buts et principes énoncés dans la charte des Nations Unies et fondée sur la déclaration universelle des droits de l'homme, les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Tirant des leçons de la mise en œuvre de la stratégie de croissance accélérée (SCAPE, 2013-2017), le Togo a, pour sa part, initié un vaste et ambitieux programme national de développement (PND, 2018-2022). Ce PND a intégré les ODD et constitue le seul cadre de développement, de mise en œuvre et de rapportage arrimé avec l'agenda 2030.

Certes, des défis majeurs persistent, à savoir, identifier et définir les facteurs clés de succès pour l'implémentation des ODD dans des projets intégrateurs. Le Togo, dans le cadre de l'élaboration de son PND sur la période 2018-2022, s'est lancé dans l'optique de transformer structurellement l'économie et d'assurer une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous, en vue de l'amélioration du bien-être social dans la perspective de pérenniser et renforcer les acquis de la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-2017). Le PND intègre les 17 ODD dont les cibles ont été adaptés au contexte national et implique tous les acteurs, à savoir le gouvernement, la société civile, les partenaires techniques et financiers (PTF) et le secteur privé, à tous les niveaux (stratégique, opérationnel, national, régional et local).

III- OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif de cette étude est de faire une évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, des progrès réalisés de 2018 à 2022 afin de produire un rapport alternatif pouvant permettre de contribuer au rapport pays du Togo à présenter en juillet 2022 au Forum politique de haut niveau qui se tiendra à New-York.

Spécifiquement, cette étude vise à :

- ➔ faire une revue globale des rapports du gouvernement sur les progrès réalisés vers l'atteinte des ODD ;
- ➔ recueillir auprès des acteurs au niveau décentralisé/opérationnel, notamment les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, le secteur privé, et les populations locales, des informations sur les progrès / changements quantitatifs et qualitatifs de la réalisation des ODD 5, 15 et 17 ;
- ➔ analyser, confronter et discuter les résultats de terrain avec ceux issus du rapport provisoire produit par le gouvernement ;
- ➔ relever les bonnes pratiques, les difficultés rencontrées par les acteurs dans la mise en œuvre des dits ODD ;
- ➔ identifier les défis majeurs et goulots d'étranglement et formuler des recommandations en vue d'en faire un plaidoyer au FPHN, édition 2022.

IV- METHODOLOGIE

Le processus d'élaboration de ce rapport sur la mise en œuvre des ODD 5, 15 et 17 à présenter au FPHN a débuté avec le recrutement d'un consultant national pour la collecte de données et la production du rapport alternatif.

Le processus, qui se veut participatif et inclusif, a impliqué tous les acteurs clés de la zone d'étude, notamment les administrations publiques, le secteur privé, les organisations de la société civile et les collectivités territoriales.

L'élaboration du rapport s'est déroulée en trois (03) grandes phases, notamment (i) la phase préparatoire, (ii) la phase de collecte des données et (iii) la phase de traitement de données, d'élaboration et de validation du rapport.

4.1. Phase préparatoire de l'étude

En prélude à la collecte de données proprement dite sur le terrain, il a été procédé à une phase préparatoire qui a consisté en i) une revue bibliographique synthétique sur les ODD et leur mise en œuvre au Togo, ii) l'identification et au choix de la zone de collecte de données compte tenu des ressources (financières et humaines) disponibles, iii) l'identification et l'échantillonnage des acteurs à enquêter, iv) la conception des outils de collecte digitalisés.

- La revue bibliographique a permis de faire une recherche documentée sur les ODD et leurs cibles avec un focus sur les trois ODD qui font objet de cette étude (ODD5, 15 et 17). Le guide de questionnaires utilisés au Cameroun par REFACOF-Cameroun ont été adaptés aux réalités du Togo en vue de permettre une meilleure prise en compte des questions spécifiques en lien avec les ODD 5, 15 et 17. Aussi, cette revue bibliographique nous a-t-elle permis de faire un examen minutieux du cadre global de mise en œuvre du Programme National de Développement (2018-2022) transformé, suite à la pandémie du COVID-19, en Feuille de route gouvernementale à l'horizon 2025, un cadre fédérateur par excellence de mise en œuvre des ODD au Togo. Il est de surcroît passé en revue, tous les rapports que le Togo a présentés au FPHN, éditions 2016, 2017 et 2018, sans oublier le rapport provisoire préparé à être finalisé pour être présenté à la 4^{ème} édition de FPHN sur les ODD qui se tiendra en juillet 2022. Ceci permet de mieux discuter les progrès à ce jour au Togo et de mieux documenter ce rapport alternatif que propose le REFACOF-Togo.
- En ce qui concerne l'identification et le choix de la zone de collecte de données, la Région des Plateaux a été retenue. Une préfecture, à savoir la préfecture de Kloto, a été parcourue lors de la collecte de données. Le choix de cette préfecture se justifie d'une part, par le fait qu'elle fait partie de la zone agro écologique forestière du Togo, et d'autre part, par les ressources limitées allouées à cette étude, et l'existence d'un grand nombre d'activités en lien avec l'ODD 15, qui fait la particularité de cette étude sans oublier les aspects transversaux du genre (ODD 5) et des questions liées à l'ODD 17.
- Pour ce qui est de l'identification, de l'échantillonnage des acteurs à enquêter, il faut noter que les administrations sectorielles déconcentrées, les collectivités territoriales, la société civile (ONGs, populations, communautés, individu de tous sexes) et le secteur privé (formel et informel), ont été la cible de cette étude, car ils constituent aussi bien les acteurs opérationnels impliqués dans la mise en œuvre de toutes actions de développement au niveau national et local, que les acteurs impactés par ces actions. Ils constituent de ce fait,

la couche qui ressortirait le mieux, les changements (positifs ou négatifs) opérés. L'échantillonnage a été aléatoire.

- Quant à la conception des outils de collecte digitalisés, la plateforme forme numérique Kobo Tool Box a été utilisée pour concevoir trois formulaires séparés en fonction des différents acteurs. Le premier questionnaire s'adresse aux administrations sectorielles, le deuxième au secteur privé et le troisième à la société civile (ONG, communautés, populations). Tous ces questionnaires comportent aussi bien des informations générales que celles spécifiques liées aux différents ODD 5, 15 et 17. Ces questionnaires ont été validés avec REFACOF-Togo.

4.2. Phase de collecte des données

Une formation a été organisée à l'endroit des agents de collecte de données. Cet atelier de formation a eu lieu dans la salle de conférence de la Coordination Togolaise des Organisations paysannes et de Producteurs Agricoles (CTOP), le dimanche 22 Mai 2022. Il a réuni au total 6 participants dont la liste de présence est en annexe 1 du présent rapport.

Les questionnaires ont été déployés sur les smartphones des agents de collecte sur l'application Kobo collect. Une autre application appelée GPS caméra S8 a été installée sur les mêmes smartphones pour faciliter le suivi distancié de la collecte par le consultant. Les trois questionnaires ont été ensuite testés sur un échantillon de 6 personnes. Ce qui a permis de déceler les failles et enfin finaliser les questionnaires pour la collecte proprement dite sur le terrain. Au total, 138 acteurs ont été enquêtés sur 120 prévus (confère tableaux 1). Seul le quota prévu pour les administrations sectorielles n'est pas atteint en raison du fait de l'inexistence de certaines au niveau décentralisé.



Figure 4: Formation des agents de collecte sur l'outil de collecte digitalisé--Kobo collect

Tableau 1 : Choix des acteurs et échantillons enquêtés

	Echantillons prévus	Echantillons enquêtés	Ecart
Administrations sectorielles	30	19	(-11)
Secteur privé	45	62	(+17)
Sociétés civiles/communautés/populations	45	57	(+12)
TOTAL	120	138	(+18)

Source : données de l'étude, 2022



Figure 5: Collecte des données sur le terrain par les agents enquêteurs auprès des acteurs (A- groupe de femmes, B- pépiniériste, C- menuisier



Figure 6: collecte de données auprès des collectivités territoriales (A) et des administrations sectorielles--MAEDR (B)

4.3. Phase de traitement de données, d'élaboration et de validation du rapport

Le traitement de données a consisté en l'analyse, l'exploitation, la présentation et la validation des données primaires et secondaires collectées. Le logiciel SPSS version 24 et le Tableur Excel 2016 ont permis de faire les analyses statistiques et de sortir les graphes et les tableaux.

A cet effet, la rédaction de la version provisoire du rapport a été effectuée du 10 au 15 juin 2022 et fera l'objet d'une validation à un atelier qui regroupera toutes les parties prenantes, le 24 juin 2022. Cet atelier permettra à toutes les parties prenantes d'analyser et d'affiner le contenu du rapport, et de susciter leur adhésion. Les observations, amendements et recommandations issus de l'atelier seront ensuite intégrés au document en vue de son amélioration. La version finale sera soumise à REFACOF-Togo, au plus tard le 26 juin 2022.

V- RESULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU TOGO, ANALYSE ET DISCUSSION AUTOUR DES PROGRES REALISES AVEC FOCUS SUR LES ODD CIBLES (ODD5, ODD 15 ET ODD 17).

5.1. Résultats de la mise en œuvre des ODD: Analyse des politiques publiques et environnement facilitateur de la mise en œuvre des ODD au Togo

Incorporation des ODD dans les cadres nationaux ¹

L'analyse documentaire a permis de relever de façon globale les réalisations phares du gouvernement togolais en matière d'incorporation des ODD dans les cadres nationaux. En effet, les outils utilisés par le Togo pour intégrer les ODD dans le Plan national de développement (PND 2018-2022) sont la Grille de priorisation des cibles des ODD (GPC) développée par la Chaire en Eco-conseil à l'Université de Québec (Chicoutimi) et le « Rapid Integrated Assessment (RIA) » développé par le PNUD. Ces outils ont permis d'adapter le cadre international aux différents contextes nationaux et de retenir 42 cibles prioritaires urgentes qui ont été prises en compte dans le PND.

Les priorités ainsi déterminées ont été regroupées suivant les objectifs stratégiques et les thématiques qu'elles abordent en vue de leur alignement sur les orientations stratégiques de la vision 2030 du pays. Ces regroupements ont permis d'identifier trois (03) axes stratégiques pour le PND : (i) mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région; (ii) développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ; (iii) consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion.

Cependant, l'économie togolaise, à l'image de l'économie mondiale, a été très impactée avec l'avènement de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19. Cette crise a véritablement touché les secteurs socio-économiques comme le tourisme, l'art et la culture, l'énergie, les mines, l'eau, l'agroalimentaire, les transports, le commerce etc. engendrant des conséquences socioéconomiques, qui ont motivé une inflexion des priorités et modalités de mise en œuvre de la politique de développement du Togo.

La crise de la Covid-19 a rendu encore plus impératives des transformations déjà perçues comme nécessaires : accroissement du rôle de la demande de la sous-région, digitalisation de l'administration et de l'économie, augmentation de l'investissement privé, renforcement du positionnement en hub logistique, et amélioration de l'efficacité de l'action publique.

C'est ainsi que le Gouvernement a adopté la feuille de route sur la période 2020-2025, en lien avec le PND avec pour but de donner une impulsion nouvelle à la vie socioéconomique du pays. A travers cette feuille de route, le Gouvernement du Togo a concentré son action sur trois axes stratégiques qui se déclinent en 10 ambitions répondant aux principaux défis pour le Togo à l'horizon 2025. Ces ambitions sont déclinées en 36 projets et 6 réformes prioritaires et prennent en compte toutes les cibles des ODD priorisées. Ces axes stratégiques sont : (i) renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix ; (ii) dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie et (iii) moderniser le Togo et renforcer ses structures.

¹ Analyse faite à partir du rapport provisoire FPHN du gouvernement du Togo, édition 2022.

Suite à l'adoption du PND et de la feuille de route gouvernementale, les politiques et stratégies sectorielles de développement ont été revues pour les aligner sur les ODD. Il s'agit entre autres de : la politique nationale de l'eau et assainissement, la politique nationale des transports, la politique agricole et la politique industrielle du Togo, la stratégie nationale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. De même, certaines politiques et stratégies ont été élaborées en prenant en compte les ODD. Il s'agit de : la politique nationale du bien-être de l'enfant, la politique nationale de la recherche, la politique nationale des loisirs, la politique forestière du Togo, la stratégie nationale de la justice juvénile, la stratégie nationale d'équité et d'égalité de genre, la stratégie nationale REDD+, la stratégie nationale de l'inclusion financière, la stratégie d'électrification, la stratégie d'approvisionnement en eau potable, la stratégie nationale de développement des statistiques (SNDS-II), etc.

Appropriation et mise en œuvre des objectifs de développement durable et les Examens nationaux volontaires (ENV)²

L'analyse documentaire fouillée a permis d'apprécier de façon globale les avancées du gouvernement togolais en matière d'appropriation des ODD et des examens nationaux volontaires. A cet effet, on peut noter que le processus d'appropriation des ODD au Togo a été opérationnel à partir de 2016 avec la décision des plus hautes autorités d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan national de développement (PND 2018-2022) axé sur les ODD, suite à l'adoption de l'Agenda 2030 en septembre 2015.

En rappel, une analyse des parties prenantes au développement avait été menée en 2016 pour cartographier les acteurs susceptibles d'impacter ou d'être affectés par la mise en œuvre d'une politique, d'une stratégie, d'un programme ou d'un projet. Cette étude a permis de cibler l'intérêt manifeste de chacune des parties prenantes par rapport aux thématiques abordées par les objectifs de développement durable et de mettre en place un cadre permanent de sensibilisation et de renforcement de capacités.

A cet effet, plusieurs activités de sensibilisation et de vulgarisation des ODD ont été organisées à tous les niveaux. Une bonne partie des cadres des administrations centrales et régionales a pu bénéficier d'ateliers d'information et de sensibilisation. Il en est de même pour les acteurs de la société civile, des collectivités territoriales, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers ainsi que des parlementaires. De plus, des campagnes de sensibilisation ciblant spécifiquement la jeunesse togolaise ont été organisées sur toute l'étendue du territoire.

L'appropriation des ODD se fait également à travers les plateformes des organisations de la société civile, les réunions des conseils de cabinet, les réunions hebdomadaires des directions, la diffusion des lettres communales mensuelles (un ODD avec ces cibles chaque mois), l'organisation des caravanes nationales autour des ODD (PND-tour), les concours artistiques sur les ODD, les débats et les fora.

Depuis 2019, avec l'effectivité de la décentralisation, des séances de sensibilisation se tiennent régulièrement avec les 117 communes en vue de renforcer leurs capacités sur la prise en compte des ODD dans les Plans de développement communaux (PDC).

² Analyse faite à partir du rapport provisoire FPHN du gouvernement du Togo, édition 2022.

Par ailleurs, les résultats des enquêtes de terrain menées auprès des différents acteurs ont permis de confronter l'évaluation ou le jugement que portent ces derniers sur les réalisations et les avancées sur les ODD au Togo. Les questions essentielles sont de savoir i) l'existence d'une direction/service qui s'occupe des ODD au sein de la structure, ii) la connaissance sur les projets et programmes développés et mis en œuvre sur le terrain en lien avec les ODD, iii) l'implication de la structure dans l'évaluation des ODD, iv) l'implication de la structure/acteur dans la préparation de la revue nationale volontaire (RNV).

En ce qui concerne l'existence d'une direction/service qui s'occupe des ODD au sein de la structure, on note de façon générale que 58% des acteurs enquêtés pris dans l'ensemble (administration sectorielle, OSC /population et secteur privé) déclarent l'existence d'une cellule/d'un service au sein de leurs structures, qui s'occupent de la mise en œuvre des ODD. En effet, il ressort que 89% des acteurs de l'administration sectorielle décentralisée déclarent que leurs structures disposent d'un service /d'une direction qui s'occupe de la mise en œuvre des ODD. Ces services sont souvent ceux de planification et suivi-évaluation des projets ou encore des services de statistique. Par contre, 30% des acteurs du secteur privé déclarent avoir un service /une cellule qui s'en occupe. Quant aux organisations de la société civile, 50% ont notifié l'existence d'un service /d'une direction qui s'occupe de la mise en œuvre des ODD.

Les ODD mis en œuvre sur le terrain qui sont mieux connus des acteurs sont notamment, les ODD 1, 2, 3, 5, 6, 7, 12, 13, 15, 16 et 17.

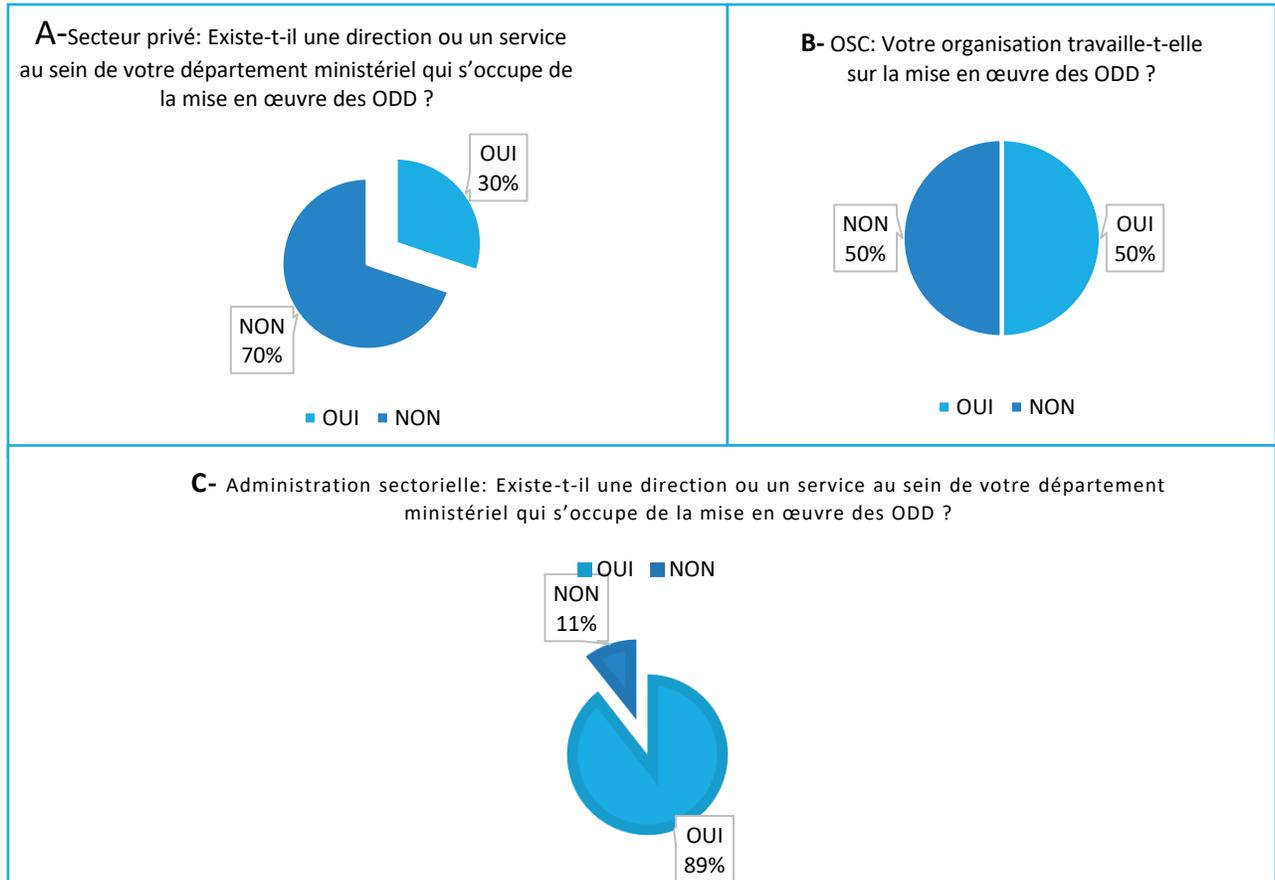


Figure 7: Existence d'une direction/service qui s'occupe des ODD au sein de la structure (administrations sectorielles, OSC et secteur privé)

On note donc que beaucoup reste à faire en matière de renforcement des structures décentralisées. Il faudrait faire créer de cellule/d'un service et de personnel qualifié pour prendre en main, et de façon spécifique toutes les actions relatives à la mise en œuvre des ODD, leurs suivi et rapportage afin de documenter en temps réels les impacts des ODD.

Pour ce qui est de l'implication des administrations sectorielles, des OSC et du secteur privé dans l'évaluation de la mise en œuvre des ODD au Togo, on note de façon générale que 39% des acteurs enquêtés pris dans l'ensemble (administration sectorielle, OSC /population et secteur privé) déclarent y sont impliqués contre 61% qui ne le sont pas. Ceci montre la faible implication des acteurs à la base dans l'évaluation de la mise en œuvre des ODD.

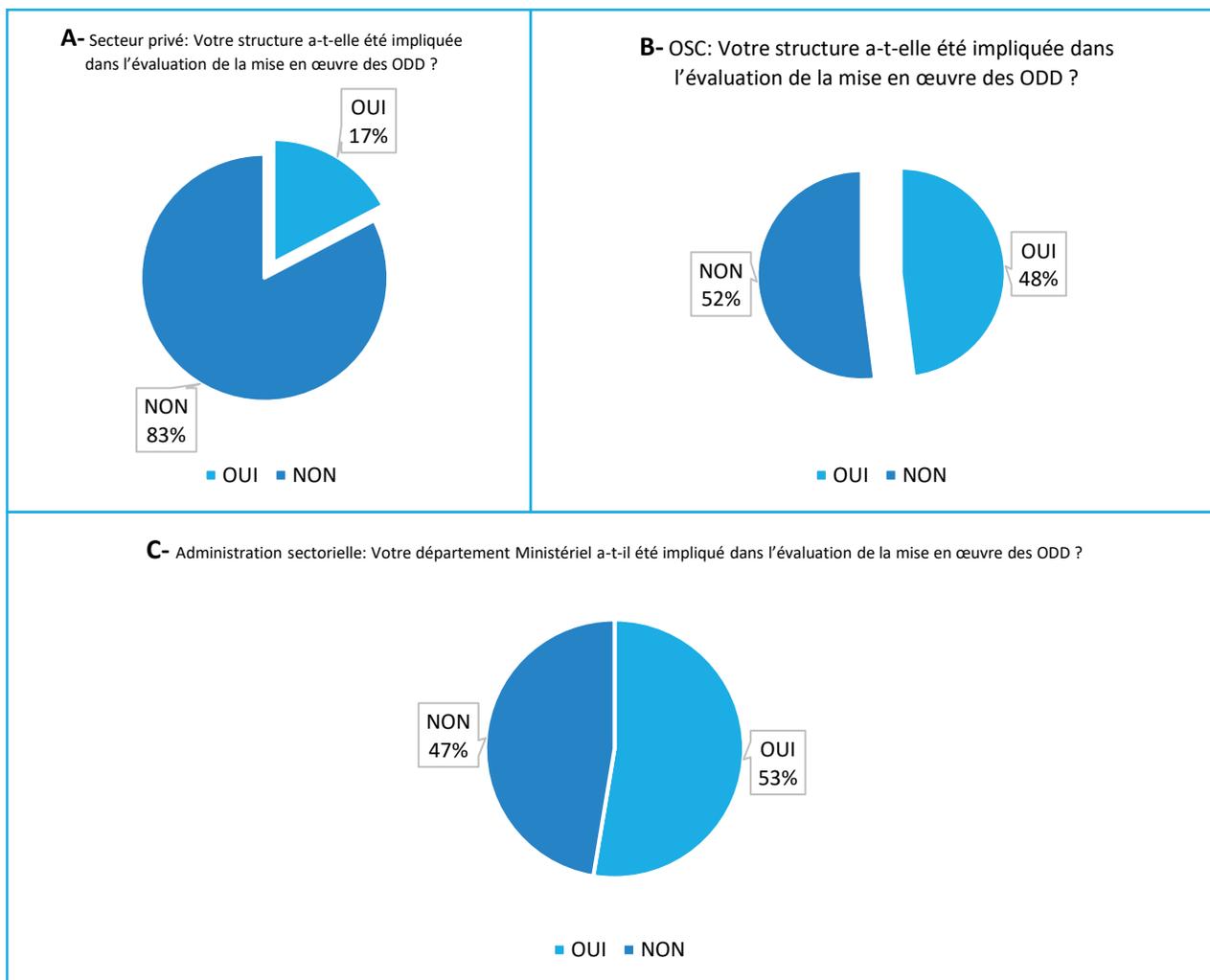


Figure 8: implication des administrations sectorielles, des OSC et du secteur privé dans l'évaluation de la mise en œuvre des ODD au Togo

Pris séparément, les acteurs de l'administration sectorielle au niveau local et régional sont plus impliqués (53%) suivi des OSC (48%) et le secteur privé (17%). Quoique moins représentés lors des évaluations des ODD, les OSC et le secteur privé y participent quand même, et l'on note une amélioration de leurs implications ces trois dernières années.

Ces derniers doivent se doter de moyens nécessaires pour faire des évaluations indépendantes des ODD parallèlement à celles qu'effectuent le gouvernement, et veiller donc à un contrôle plus rigoureux des actions gouvernementales en général.

En ce qui concerne l'implication des acteurs dans la revue nationale volontaire (RNV), les OSC (4%) et les acteurs du secteur privé (2%) n'ont participé que très faiblement à une revue nationale. Au niveau central, les OSC ayant une réputation d'envergure nationale y participent. Les administrations décentralisées y participent également très faiblement (16%).

5.2. Analyse de la mise en œuvre des ODD 5, 15 et 17 et des progrès réalisés au Togo

La revue documentaire a permis de recueillir des données et informations de différents départements ministériels et des institutions chargés des statistiques nationales. Ces données et informations ont fait l'objet d'une synthèse tout en ressortant les indicateurs clés en lien avec les ODD ciblés par notre étude. Aussi, les résultats de l'enquête ont-ils concouru à faire une analyse de la réalité du terrain en termes de mise en œuvre des ODD 5, 15 et 17 et de ressortir la perception et les ressentis de chaque catégorie d'acteurs (OSC, secteur privé et administrations sectorielles) eu égard aux données nationales synthétisées.

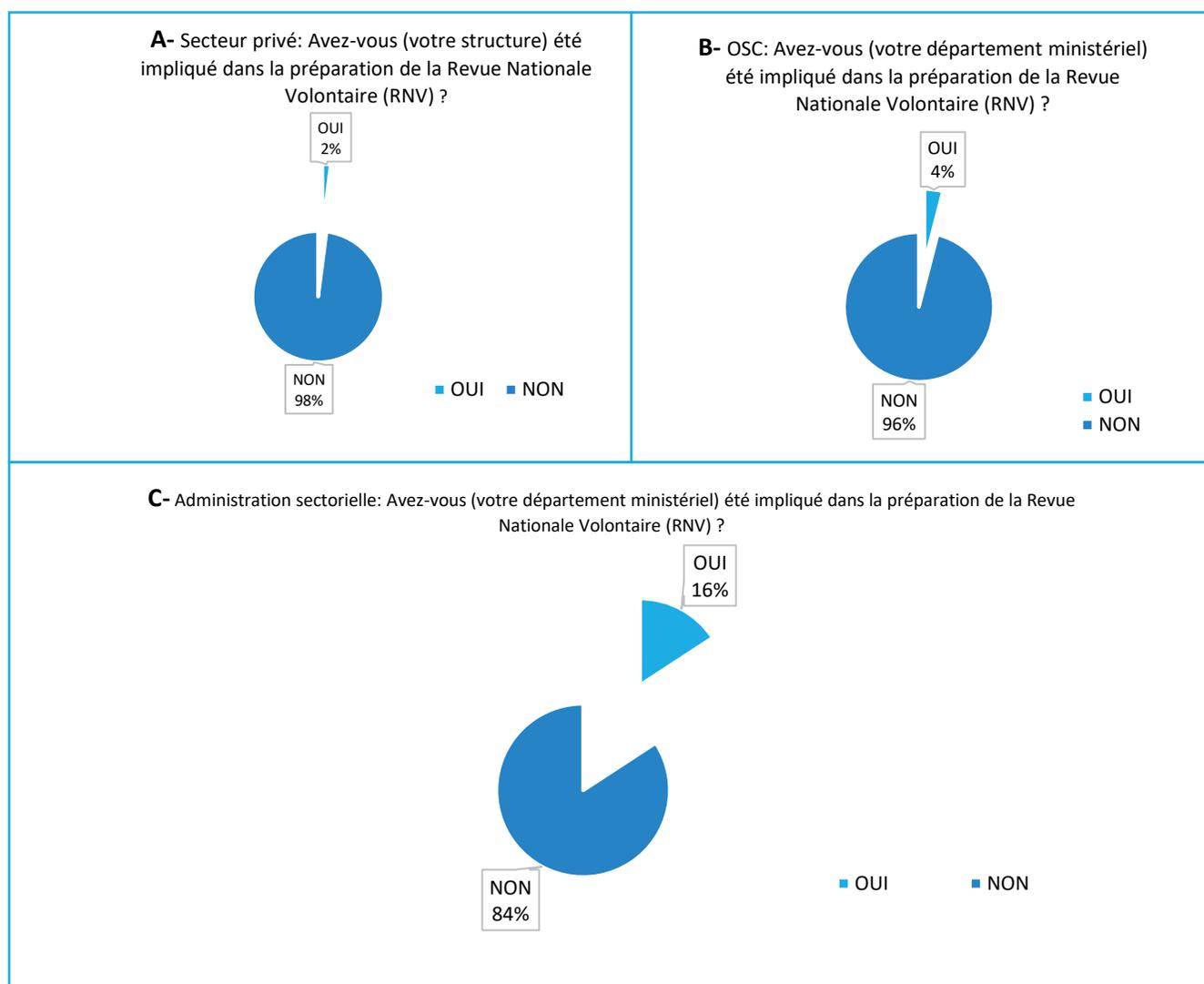


Figure 9 : implication des administrations sectorielles, des OSC et du secteur privé dans l'évaluation de la mise en œuvre des ODD au Togo

🚩 Objectif 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

La question relative au genre (ODD 5) est une problématique transversale qui touche à tous les secteurs d'activités et à toutes les couches sociales aussi bien au niveau urbain que rural. Au Togo, des avancées notables ont été notées quant à la mise en œuvre de l'ODD 5 à ce jour, quoique moindre par rapport aux prévisions. La population togolaise est constituée d'environ 53% de femmes. La prise en compte du genre est donc primordiale d'autant que les femmes constituent à la fois la grande masse de la population togolaise et en même temps, la couche la plus vulnérable.

En effet, dans sa politique de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et filles à moyen et long termes, le gouvernement s'engage à mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et filles, à lutter contre les inégalités et l'exclusion sociale, à autonomiser les femmes et les filles et à rendre effective leur participation à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement.

En matière de leadership politique, 591 femmes sont formées dans le cadre du projet de formation et installation des clubs des paires éducatrices en leadership politique, femmes paix et développement de 2016 à 2021 et 219 femmes candidates aux élections municipales ont été formées dans le cadre de la mise en œuvre du projet « les femmes à la conquête des municipalités » en 2018. Entre 2021 et 2022, 202 femmes élues locales et 29 secrétaires générales des communes ont bénéficié des formations sur le genre et le climat, les techniques de communication politique et le leadership et les technologies de l'information et de la communication.

Sur le plan politique et socio-économique, on note une participation active des femmes à l'action gouvernementale. De ce fait, depuis 2020, on note 34,30 % de femmes au Gouvernement avec à la tête une cheffe de gouvernement et les portefeuilles stratégiques tels que l'armée, les travaux publics, l'économie numérique et l'énergie occupés par les femmes. De même, depuis 2018, le parlement togolais est présidé par une femme et 18,68 % des sièges à l'Assemblée nationale sont occupés par des femmes. Dans l'administration publique, elles représentent 35,29 % occupant les postes de responsabilité en 2020. En ce qui concerne les collectivités territoriales, 12,60% des conseillers municipaux sont des femmes depuis 2019. La faïtière des communes du Togo créée depuis 2020 est présidée par une femme. Par ailleurs, le poste de médiateur de la République est assuré par une femme.

Tout ceci a valu au Président de la République la distinction HeforShe d'ONU Femmes pour son engagement et sa politique d'équité et d'égalité genre en octobre 2021.

En matière de Violences basées sur le genre (VBG), le gouvernement togolais a (i) créé 21 centres d'écoute et de conseils de victimes de VBG, (ii) pris en charge sur le plan psychologique et accompagné juridiquement 14 111 cas de victimes de VBG de 2016 à 2021 et (iii) ouvert en 2021,



Figure 9: Femmes leaders membres du gouvernement et du parlement togolais

un guichet unique de prise en charge des victimes de VBG dénommé « One Stop Center ». Ce guichet permet de renforcer les actions de prévention et de prise en charge des cas de VBG.

Sur le plan de l'autonomisation économique des femmes, 508 membres des associations des femmes commerçantes des marchés du Togo ont été formés sur le leadership, la gestion administrative des corporations, la gestion des microentreprises et la migration du secteur informel au secteur formel de 2019 à 2021. En outre, 196 membres des groupements/coopératives sont formés sur le leadership et les techniques de plaidoyer en 2021.

Sur le plan du bien-être de l'enfant, il a été élaboré, révisé et validé plusieurs textes législatifs, notamment le code de l'enfant et des documents stratégiques tels que la politique du bien-être des enfants, la stratégie nationale de justice pour enfant, la feuille de route pour l'enregistrement des naissances et le plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants 2020-2024. Dans ce sens, un nouvel arrêté n°1556/MFPTRAPS du 22 mai 2020, déterminant les travaux dangereux interdits aux enfants, prend en compte de nouvelles formes de travail notamment le lavage de moto, le ramassage de ferrailles et plastiques, récupération de métaux par brûlure d'objets.

Il a été également produit et vulgarisé les instruments d'analyse des décisions de justice impliquant les enfants pour outiller les professionnels, actualisé le Plan National de Lutte contre le travail des enfants et la déclaration de Notsè, et mis en place d'un accord multilatéral de coopération (Togo-Burkina Faso-Benin) sur la mobilité et la traite des enfants.

En application des dispositions du nouveau code pénal, plusieurs condamnations, pour cause de violences sexuelles sur les femmes et les filles, ont été prononcées. Ainsi entre 2016 et juin 2019, 228 personnes ont été condamnées. En juin 2021, 18 cas de pédophilie, 16 cas de viol et 01 cas d'inceste ont été jugés.

Concernant le renforcement des capacités des services de prise en charge des enfants, une nouvelle brigade pour mineurs a été créée à Lomé ainsi qu'un espace d'accès au droit et à la justice. Il a été également aménagé le centre d'orientation et de réinsertion sociale de Cacaveli et construit un bâtiment à Kara destiné à la prise en charge des enfants en conflit avec la loi en milieu ouvert ainsi que l'aménagement de huit (8) salles « amies des enfants » dans les postes de police dans les villes de Lomé, Tsévié, Sokodé et Kara.

Par ailleurs, 8500 acteurs impliqués dans la chaîne de protection des enfants (travailleurs sociaux, magistrats dont des juges et procureurs, officiers de Police Judiciaire, forces de sécurité, médecins, policiers, gendarmes, leaders communautaires/ traditionnels et religieux) ont été formés dans les domaines de la justice juvénile, la prise en charge psychosociale, la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et la gestion des cas de protection y compris dans les situations d'urgence. De même, 162 para-juristes dont 98 femmes ont été formés sur les droits et la protection de l'enfant avec un taux de réalisation de 115% ; 3 178 enfants dont 2 372 filles victimes de violences ont été prises en charge et 1 301 enfants en conflit avec la loi ont été assistés.

En outre, il a été mis en place des plans de communication sur les pratiques culturelles néfastes aux droits des enfants y compris la lutte contre le mariage précoce et les mutilations génitales féminines dans 86 localités ciblant 650 leaders communautaires et religieux. De même, 760 adolescents (dont 420 filles) répartis sur toute l'étendue du territoire ont été formés en Compétences de vie courante

(CVC). A l'issue de leur formation, les adolescents et jeunes ont mis en œuvre des plans d'action qui ont sensibilisé 24 288 pairs adolescents dont 12 550 filles. De plus, 7 901 adolescents (dont 3 782 filles), 1 750 parents (dont 875 femmes) de 146 communautés ont bénéficié d'un renforcement de capacités en genre et lutte contre la violence. Les leaders traditionnels et religieux de 60 communautés des Savanes ont été engagés dans la lutte contre le mariage précoce. Le système « Allô 1011 » a été amélioré en y intégrant de nouvelles fonctionnalités comme le soutien psychosocial en ligne en cas de signalement des cas de violence. De 2019 en Avril 2022, 2943 cas de violences sur les enfants ont été dénoncés à travers la ligne Allô 1011, ce qui a permis de d'accueillir 2662 enfants en situation difficile pour une prise en charge.

Tableau 2: Evolution des indicateurs clés de l'ODD 5

Indicateurs	Unité	Référence		2020	2021
		Année	Valeur	Réalisée	Réalisée
Indice d'inégalité de genre	%	2014	0,588	0,454	0,432
Proportion des femmes ayant accès au crédit	%	2015	44,4	66,4	ND ³
Proportion des femmes au Gouvernement	%	2016	20,83	34,30	34,30
Proportion des femmes à l'Assemblée Nationale	%	2016	17,58	18,68	18,68

Source : Ministère chargé de la promotion de la femme, 2021.

Dans les secteurs agricole et forestier le secteur agricole et forestier qui occupent au moins 70% de la population togolaise, plusieurs actions ont permis d'enregistrer des résultats encourageant en matière de plaidoyer pour la prise en compte et la mise en application de la loi d'orientation agricole (LOA). Ces actions sont souvent portées haut sous le lead de la coordination togolaise des organisations de producteurs agricoles, notamment les jeunes et les femmes. Un collège national de femmes agricultrices et rurales et cinq (05) collèges régionaux ont été mis en place par la CTOP, ceci dans le but de mieux structurer et organiser les femmes pour défendre leurs intérêts auprès des politiques et des plus hautes autorités du Togo.

Cependant, malgré ces multiples actions, en faveur des femmes rurales, beaucoup restent à faire. Les organisations de la société civile doivent conjuguer les efforts et se mettre en commun pour l'opérationnalisation des textes relatifs à la nouvelle loi d'orientation agricole qui consacre 40% des terres, notamment les zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP) aux femmes agricultrices et rurales. Plus de 150 coopératives féminines ont été créés et immatriculées par le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MAEDR), sur 30 000 coopératives créées en 2019, contre seulement 95 coopératives féminines en 2015 soit 55 coopératives féminines de plus entre 2015 et 2019.

Au Togo, des projets spécifiques liés au genre n'existent quasiment pas. Les résultats de l'étude révèlent que les budgets alloués aux composantes liées au genre sont très faibles aussi bien au niveau des administrations sectorielles qu'au niveau des organisations de la société civile (figure 11A & B).

Les indicateurs clés à savoir l'indice d'inégalité, Proportion des femmes ayant accès au crédit ainsi que la représentation des femmes dans les instances de décision ont connu peu d'évolution aussi bien au niveau national, régional que local.

Les violences faites aux femmes restent toujours d'actualité et les conjoints sont souvent les auteurs de ces violences d'après les résultats de l'enquête de terrain. L'accès des femmes au services

³ Non disponible

sociaux de base, notamment à l'eau potable, aux soins de santé s'est faiblement amélioré au niveau local.

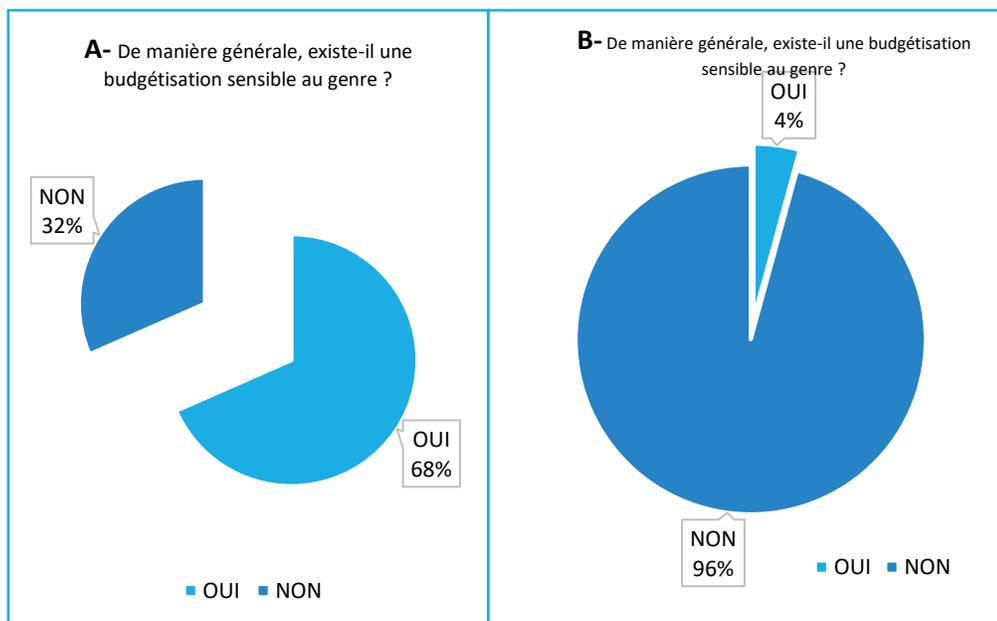


Figure 10 : Existence de budgets sensible au Genre au sein des structures, projets et programmes A- Administration sectorielle, B- OSC

Pour ce qui est des conditions de vie des femmes en termes de logement, les résultats de l'enquête montrent que presque la moitié des femmes interrogées estiment que leurs conditions de logement sont acceptables (figure 12).

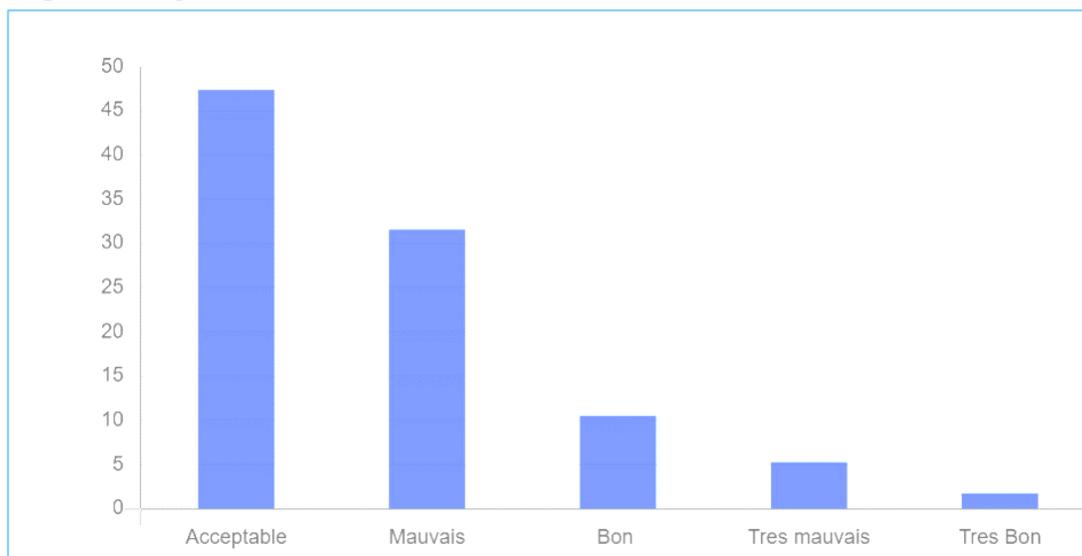


Figure 11: Appréciation des conditions de vie de logement par les femmes en milieu urbain, semi-urbain et rural.

L'autonomisation économique des femmes pourraient les inciter à améliorer leurs propres conditions de logement. Le gouvernement doit donc repenser sa politique d'amélioration des infrastructures, notamment de logement aussi bien en milieu urbain, semi-urbain que rural.

L'accès à l'eau en général et plus particulièrement en eau potable reste encore moins bon (figure 13). La couverture de la Togolaise des eaux reste encore faible. Les ouvrages pour la mise en place des puits et des forages coûtent de plus en plus chers en raison des changements climatiques qui distancient davantage la nappe phréatique. L'eau agricole est également impactée par les changements climatiques avec pour corollaires, la faible productivité des cultures.

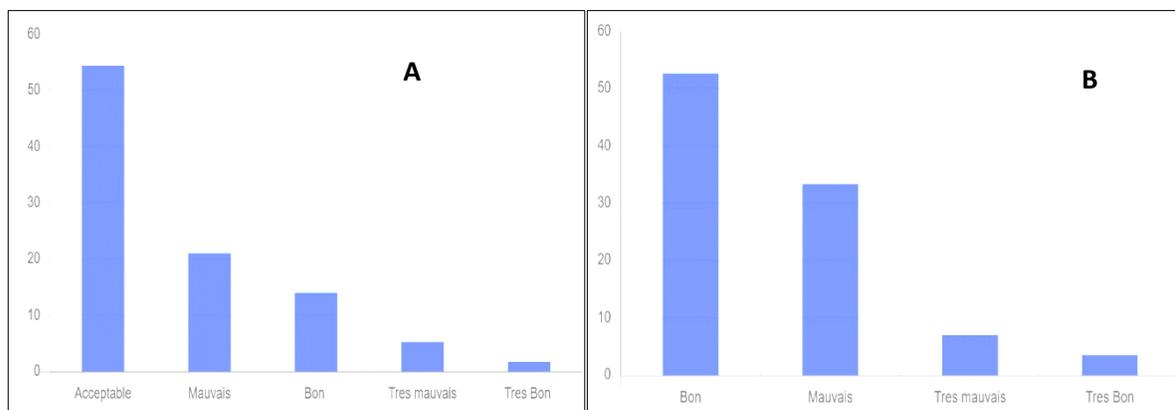


Figure 12: A--Appréciation faite des conditions de vie en terme d'accès à l'eau ; B--appréciation faite des conditions de vie en terme d'accès à l'énergie

Les femmes sont particulièrement plus vulnérables à la raréfaction en ressources en eau, car elles sont en amont et en aval de toutes activités nécessitant l'utilisation de ces ressources.

L'accès aux énergies s'est amélioré au cours de ces dernières années et est jugé « bon » d'après les résultats de notre étude, en raison de l'intensification de l'électrification rurale avec des énergies solaires par le projet SIZO.

Malgré la mise en œuvre du projet d'électrification rurale au Togo par l'entremise des énergies renouvelables, notamment le solaire, l'application du solaire au forage solaire pour l'adduction en eau potable ainsi que pour l'eau d'irrigation restent encore embryonnaires au Togo, en raison de la cherté des coûts des installations et surtout des coûts d'entretien des installations pour les couches les plus vulnérables, notamment les femmes en milieu rural et semi-urbain.

Le gouvernement pourra repenser autrement le projet SIZO pour faciliter par des mesures de subventions aux couches les plus vulnérables, afin de pallier ces problèmes.

Quant aux conditions d'assainissement, elles sont mauvaises (62% des femmes enquêtées). L'insalubrité dans les villes et villages restent encore un épineux problèmes.

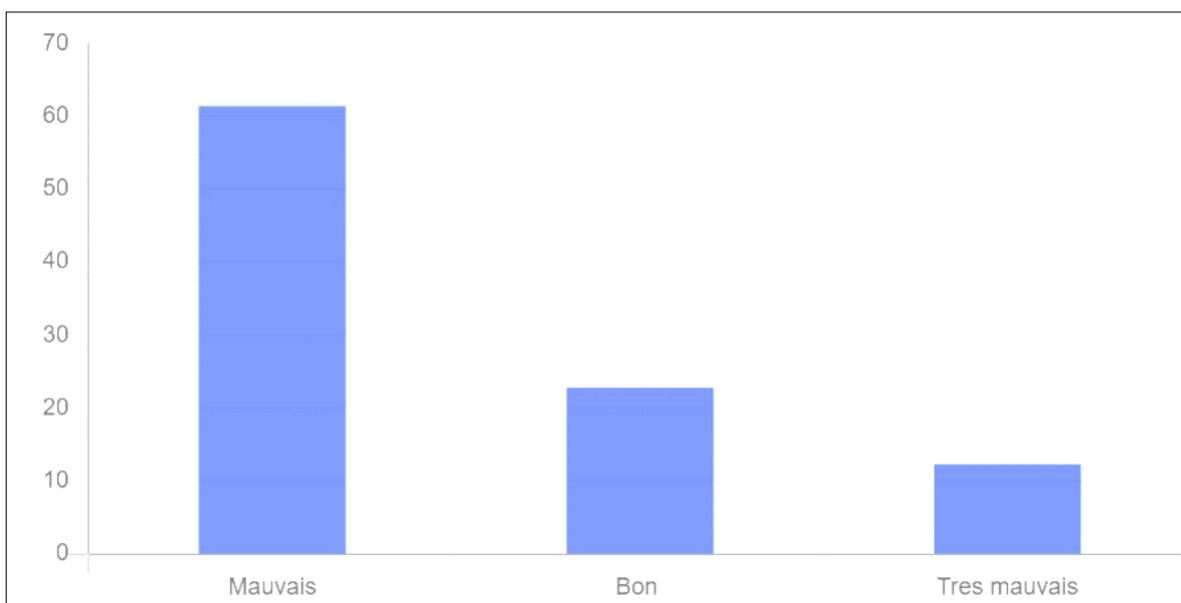


Figure 13: Appréciation faite des conditions de vie en terme en terme d'accès à des meilleures conditions d'assainissement

Les sensibilisations sur l'hygiène et la qualité de l'environnement, l'éducation à la citoyenneté et le développement des projets communaux d'assainissement des villes et villages doivent être initiés par les municipalités et intégrés dans leurs plans de développement communaux afin de venir à bout de ce fléau dans les années à venir.

❖ Défis majeurs et difficultés rencontrées en lien avec l'ODD 5

Plusieurs causes ont freiné significativement les progrès réalisés sur les indicateurs en lien avec l'ODD 5 relatif au genre. La mise en œuvre de ces réalisations a rencontré certaines difficultés d'ordre conjoncturel et structurel qui se résument comme suit :

- ✓ insuffisance des ressources financières, techniques et humaines ;
- ✓ faible synergie dans les actions des acteurs (administrations, sociétés civiles et secteur privé) ;
- ✓ faible capacité du dispositif de suivi-évaluation des ODD au niveau des différents acteurs, notamment les OSC et le secteur privé ;
- ✓ faible implication des municipalités dans la mise en œuvre et au suivi des projets de l'Etat ;
- ✓ persistance des pesanteurs sociaux et culturelles qui favorise la discrimination et la stigmatisation dans la mise en œuvre des questions liées au genre ;
- ✓ insuffisance de communication pour l'appropriation des ODD par les acteurs en général et les populations à la base en particulier ;
- ✓ non maîtrise de la thématique genre au niveau de la chefferie traditionnelle.

❖ *Recommandations et perspectives*

Pour assurer l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles, quelques défis restent à relever:

- (i) valorisation de la position sociale et du potentiel de la femme dans la famille et dans la communauté ;
- (ii) accroissement de la capacité productive des femmes et de leur niveau de revenu via des programmes et projets sensibles-Genre-pour l'autonomisation des femmes dans les secteurs porteurs;
- (iii) amélioration de l'accès équitable des femmes et des hommes aux services sociaux de base;
- (iv) promotion de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir, le respect du droit et la suppression de toutes formes de violences ;
- (v) renforcement des capacités de Leadership des femmes ;
- (vi) Implication de plus en plus de structures dans la préparation de la RNV (ODD5) ;
- (vii) sensibilisation et formation des leaders communautaires sur le code des personnes et de la famille.

Pour ce faire, le gouvernement entend renforcer le dispositif national de lutte contre les violences basées sur le genre et poursuivre les activités de renforcement de capacités des femmes dans le domaine du leadership politique et économique.

Par ailleurs, il est prévu de primer toutes les filles excellentes aux examens de fin des deux cycles du secondaire avec un traitement spécial pour les filles des filières scientifiques, techniques, industrielles et technologiques et d'intensifier les activités de prévention de la fistule obstétricale et de réinsertion psychosociale et économique des femmes réparées et faire le suivi de toutes les femmes réinsérées.

Une action de plaidoyer au profit des femmes en général, et plus particulièrement des femmes rurales doit être enclenché par les OSC afin de faciliter la mise en application des textes relatifs à l'accès des femmes rurales au foncier et aux ressources productives pour parvenir à leur autonomisation.

Objectif 15 : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Dans le cadre de la préservation et de la restauration des écosystèmes terrestres ainsi que de la lutte contre la désertification, le Togo a consenti d'énormes efforts.

Sur la période sous revue 2018-2021, les actions menées par le Togo ⁴sont, entre autres : (i) la prise du décret 2021-083/PR du 11 août 2021 interdisant l'exportation de bois brut et semi brut afin de

⁴ Données tirées du Rapport provisoire 2022 du Gouvernement togolais.

freiner la déperdition des ressources forestières et promouvoir la transformation du bois au niveau national ; (ii) l'élaboration de la stratégie nationale de reboisement ; (iii) l'élaboration du plan national « sécheresse » ; (iv) la réalisation du deuxième Inventaire forestier national (IFN2) ; (v) le renforcement des capacités des coopératives de femmes agricultrices en gestion durable des ressources naturelles ; (vi) la prise en compte de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles comme thèmes transversaux et émergents dans le processus de planification locale ; (vii) l'adoption de la Stratégie nationale de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) du Togo ; (viii) l'interdiction d'importation, de commercialisation et d'utilisation du glyphosate et de tous produits le contenant au Togo et (ix) la promotion de l'utilisation des bio pesticides et biofertilisants.

Par ailleurs, les efforts en matière de reboisement et de restauration des paysages forestiers ont permis de faire passer la surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre de 24,24 % en 2015 à environ 24,66 % en 2021 et la proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre dans les aires protégées de 447 140 ha en 2018 à 452 800 ha en 2021.

En matière de lutte contre la désertification, de restauration des terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, les actions menées par le Togo ont permis de porter la superficie des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre de 234 000 ha en 2010 à 134 214 ha en 2020 puis à 120 794 ha en 2021.

Pour sécuriser les aires protégées, d'autres actions sont menées notamment : (i) l'acquisition de matériel pour la réalisation des pare-feux dans les aires protégées ; (ii) l'acquisition de semences, de matériels agricoles et d'apiculture au profit des populations riveraines des aires protégées pour le développement des activités



Figure 14: Vue aérienne de la forêt classée d'Abdoulaye dans la Région Centrale au Togo : conservation de la biodiversité et haut potentiel de séquestration du carbone

génératrices de revenus et (iii) la construction d'une brigade forestière pour la surveillance de l'aire protégée d'Abdoulaye.

En perspectives, le gouvernement compte :

(i) adopter l'avant-projet de loi sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction ; (ii) adopter la politique forestière du Togo ; (iii) mettre en œuvre le projet de gestion durable des terres et écosystèmes semi-arides dans les régions de la Kara et des Savanes et (iv) élaborer et mettre en œuvre le plan d'investissement de la REDD+ ; (v) restaurer 1,4 million d'hectares de paysages forestiers dégradés et (vi) planter 1 milliard d'arbres d'ici à 2030.

La synthèse des indicateurs clés relatifs à l'ODD 15 au Togo se présentent dans le tableau 2 ci-après. On note un progrès en termes de couverture forestières de (+0,42) quoi que moindre aux prévisions. Une intensification des actions de sensibilisation par le gouvernement et les OSC ainsi

que la mise en terre des plants, leur entretien et suivi rigoureux de même que les actions de préservation des forêts naturelles pourraient accélérer l'atteinte de la couverture forestière d'au moins 26 % prévu à l'horizon 2030.

Tableau 3: Evolution des indicateurs clés de l'ODD 15

Indicateurs	Unité	Référence		2021
		Année	Valeur	Réalisée
Taux de couverture forestière	%	2015	24,24	24,66
Part du territoire protégé pour la conservation de la biodiversité	%	2016	7,4	8
Superficie des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre	Ha	2010	234 000	120 794

Source : Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF), 2021

❖ **Défis majeurs et difficultés rencontrées**

Eu égard aux indicateurs forestiers, des défis majeurs restent à relever. Il s'agit de :

- ✓ la gestion des feux de végétation et du pastoralisme ;
- ✓ la gestion de l'eau dans les sites de production de plants forestiers et agroforestiers ;
- ✓ le respect des itinéraires techniques des options de restauration des paysages forestiers par les acteurs à la base ;
- ✓ le fonctionnement effectif des systèmes régionaux mis en place pour le suivi et rapportage sur les actions de restauration des paysages forestiers au Togo ;
- ✓ le fonctionnement au niveau local des différents comités de gestion des forêts ;
- ✓ l'implication réelle des services connexes déconcentrés, notamment l'agriculture et la planification ;
- ✓ la méconnaissance de l'obtention du titre de reboisement ;
- ✓ la prise en compte effective des actions de restauration des paysages forestiers par les municipalités au niveau local et l'éveil d'une conscience collective des populations locales autour des actions de restauration des paysages forestiers pour faciliter le processus de la construction de paysages résilients face au changement climatique et l'amélioration des moyens d'existence des populations locales vulnérables.

❖ **Recommandations et perspectives**

Les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit des acteurs intervenant dans la mise en œuvre de l'ODD 15. Il s'agit entre autres de :

- (i) intensifier les sensibilisations sur la restauration des paysages forestiers ;
- (ii) redynamiser ou former les comités anti feu pour la lutte contre les feux de végétations dans les villages (ODD15) ;
- (iii) développer d'autres AGR pour les exploitants des forêts (ODD15) ;
- (iv) renforcer les lois de protection des forêts (ODD15) ;

- (v) mettre en place des mécanismes pour lutter contre les feux de végétation et la destruction des plants mise en terre par les animaux ;
- (vi) sensibiliser la population sur la nécessité du titre de reboisement.

🚩 Objectif 17: Renforcer les moyens de mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Le Togo a mené des efforts remarquables ces trois dernières années malgré les conditions parfois difficiles imposées par la pandémie au COVID-19. Selon le rapport pays du dialogue d'action 2021 du partenariat mondial, la coopération au développement est en constante évolution compte tenu de la nouvelle dynamique insufflée en 2020 avec l'adoption de la feuille de route gouvernementale Togo 2025 et son appropriation par les acteurs au développement, le développement de nouveaux partenariats et la dynamisation des cadres de coopération existants. Ce dynamisme s'est traduit dans plusieurs domaines, notamment les finances publiques, la technologie, le renforcement de capacités, le commerce et les questions d'ordre structurel.

- ✓ ***De la mobilisation des ressources nationales :*** pour le financement des projets et programmes de développement, le gouvernement a entrepris des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques notamment la mobilisation suffisante des ressources internes (fiscales et non fiscales) ainsi que le renforcement de la coopération pour la mobilisation des ressources externes et l'amélioration de la gestion des investissements. En ce qui concerne la mobilisation des ressources internes, les recettes fiscales mobilisées ont connu un accroissement passant de 560,5 milliards⁵ de FCFA en 2018 à 655,15 milliards en 2020, soit une progression moyenne annuelle de 8,2%. Elles représentent respectivement 12,8% ; 13,0% et 12,2% du PIB en 2018 ; 2019 et 2020. En 2021, 729,65 milliards de FCFA seraient mobilisées, soit 15,6% du PIB. S'agissant des recettes non fiscales, on constate une régression passant de 93 milliards de FCFA en 2018 à 72,9 milliards en 2020. Elles représentent également 2,4% du PIB en 2018 ; 1,7% du PIB en 2019 et 1,7% du PIB en 2020. Pour 2021, les recettes non fiscales se chiffraient à 58,1 milliards de FCFA soit 1,2% du PIB. Le budget général de l'Etat pour sa part est passé de 1 226,4 milliards de FCFA en 2018 à 1 623,7 milliards en 2020. Il devrait atteindre 1701,2 milliards de FCFA en 2021. Il est financé par les recettes fiscales et non fiscales à hauteur de 50,21% ; 46,22% et 36,94% respectivement en 2018, 2019 et 2020. Il serait financé à hauteur de 46,30% en 2021.
- ✓ ***De l'aide publique au développement :*** pour le financement des projets et programmes de développement, le Togo bénéficie des appuis multiformes provenant des partenaires au développement en termes d'aide publique au développement. Ainsi, le montant mobilisé et décaissé en 2020 s'élève à 785,95 millions USD contre 512,44 millions USD en 2019, soit une augmentation de 53,37%. En 2018, les ressources extérieures mobilisées et décaissées se chiffraient à 442,50 millions USD. Concernant les ressources provenant des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD), elles ont connu une baisse de 8,29%

⁵Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2022-2024

en 2020 par rapport à leur niveau de 2018 qui se chiffrait à 158,28 millions USD. Ce montant rapporté au Revenu national brut (RNB) des pays donateurs membres de l'OCDE s'élève à 0,00032%.

- ✓ **Des ressources financières supplémentaires conséquentes :** Les transferts de fonds des migrants sont passés de 539,25 millions USD en 2018 à 665,61 millions USD en 2019 et 866,29 millions USD en 2020. Ces fonds sont constitués des fonds de la diaspora togolaise et de toute autre personne de nationalité étrangère ayant de la famille résidant au Togo. Le gouvernement a lancé en 2021, le programme d'actions pour le renforcement des contributions de la diaspora et du guichet diaspora pour le renforcement de la mobilisation des fonds de la diaspora dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale Togo 2025. Le guichet diaspora vise à mettre à la disposition des togolais de l'extérieur, une plateforme flexible et inclusive capable de répondre aux demandes et attentes des Togolais de l'extérieur porteurs de projets et d'accompagner la mise en œuvre du programme d'actions pour le renforcement des contributions de la diaspora togolaise. Par ailleurs, le gouvernement a procédé au lancement officiel du programme préparatoire du Togo à l'accès au Fonds vert pour le climat (FVC) en 2021. Des initiatives sont en cours en vue d'améliorer les connaissances du Conseil national du patronat sur les opportunités d'emplois et de financements verts et faire la promotion du transport vert et doter le pays d'une stratégie de la finance climat. En rappel, le Togo a bénéficié pour ses débuts d'une enveloppe de 114 149 USD sur la période 2019 et 2020.
- ✓ **Des partenariats multi-acteurs :** L'approche partenariats public-privé est inscrite dans la stratégie de développement depuis quelques années. A cet effet il a été mis en place par décret n°2017-049/PR un cadre de concertation Etat-secteur privé qui a pour rôle de promouvoir un cadre d'échange structuré fécond et productif au service de la transformation structurelle de l'économie nationale. En outre, dans le but de favoriser l'investissement privé tout en optimisant la dépense publique pour développer les infrastructures dans les secteurs porteurs et stratégiques de l'économie nationale, il a été promulgué la loi n° 2021-034 relative aux contrats de Partenariat public-privé (PPP) le 31 décembre 2021. Par ailleurs, plusieurs actions ont été menées, notamment l'opérationnalisation récente de la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA), fruit d'un partenariat entre le Togo et Arise IIP, développeur de zones économiques spéciales en Afrique ainsi que l'installation de la centrale Kékéli Efficient Power et la centrale solaire de Blitta. Le gouvernement a entrepris des réformes en vue du renforcement de la coopération avec les organisations de la société civile. Dans cette dynamique et pour permettre l'alignement des interventions des Organisations de la société civile (OSC) avec les priorités nationales, le gouvernement a adopté le décret n°2022-002/PR du 05 janvier 2022 fixant les conditions de coopération entre les organisations non gouvernementales et le Gouvernement.
- ✓ **Des investissements ciblés :** En matière des investissements, le Togo présente un climat des affaires incitatif et attrayant. Ainsi, plusieurs réformes ont été initiées notamment la réduction des impôts sur les sociétés et du délai de création des entreprises, l'exonération des taxes des sociétés pour les 2 premières années d'exercice. De plus, le gouvernement a dédié un ministère à la promotion des investissements et a mis en place une Agence pour la promotion des investissements et de la zone franche (API-ZF). Les Investissements directs étrangers (IDE) sont passés de 191 milliards de FCFA (346 millions USD) en 2019 à 352,5

milliards de FCFA (639 millions USD) en 2020 soit une augmentation de 85%. Il faut noter que toutes ces initiatives ont permis au Togo d'être classé 1^{er} pays réformateur en Afrique et 3^{ème} au niveau mondial en 2020 selon le classement Doing business.

- ✓ **Du développement des technologies :** Sur le plan digital, une stratégie de transformation numérique (Togo Digital 2025) est mise en place. Dans cette dynamique, des incubateurs, à l'instar de Nunya Lab, Tilitu Lab et Banm Lab sont mis en place dans trois régions du pays pour susciter l'innovation dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage, l'agropastoral, l'environnement et l'écologie, le transport et les services. Le domaine de l'innovation a été également marqué par l'élaboration en 2020 de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI). Cette politique vise à améliorer la gouvernance de la recherche et de l'innovation, à accroître le financement de la recherche et à promouvoir le transfert ainsi que la valorisation des connaissances.
- ✓ **Des renforcements de capacités :** Depuis 2018, il a été initié en collaboration avec l'Université de Kara (deuxième grande université du Togo après celle de Lomé), un programme de formation des cadres de l'administration publique en master de planification du développement. Les cadres issus de cette formation appuieront les directions de planification, des statistiques et du suivi-évaluation au niveau de tous les ministères, institué par le décret n° 2022-012/PR du 07 février 2022. Il a été ouvert à partir de 2022, l'Institut de formation fiscale et douanière (IFDD) de l'Office togolais des recettes (OTR) qui forme sur les filières impôts, douanes, management des services fiscaux et douaniers, trésor et comptabilité publique, cadastre et conservation foncière, géométrie et topographie.
- ✓ **De l'accès au marché :** Le Togo implémente depuis le 1^{er} janvier 2015, le tarif extérieur commun de la CEDEAO dans lequel le taux des droits de douane varie de 0 à 35% selon les types de produits. Cependant, le Togo bénéficie peu des avantages liés aux différents accords signés, manquant ainsi d'une excellente opportunité de faire du commerce, un vecteur essentiel de la lutte contre la pauvreté, en développant les chaînes de valeurs. Ainsi, la balance commerciale du Togo est ressortie déficitaire en 2020. Ce déficit s'est établi à 428,2 milliards FCFA, en réduction de 3,4%⁶ par rapport aux 443,5 milliards FCFA de l'année 2019. Cette évolution résulte de l'augmentation de 12,4% des exportations de biens, atténuée par l'accroissement de 5,8% des importations de biens. Le taux de couverture des importations par les exportations a augmenté de 3,7 points de pourcentage, en s'établissant à 61,9% en 2020, contre 58,2% en 2019. Le degré d'ouverture commerciale s'établit à 20,9% en 2020 contre 19,9% en 2019. Il s'est amélioré de 1,0 point de pourcentage par rapport à 2019, en raison de l'évolution favorable des transactions du Togo avec l'extérieur (exportations et importations) plus importante que l'accroissement du PIB, en termes nominaux. En effet, au cours de la période, le PIB nominal a progressé de 3,1% alors que les exportations et importations de biens ont globalement enregistré un accroissement de 8,2%. En 2020, le total des exportations du Togo s'élève à 563,3 milliards contre 528,7 milliards en 2019. Les exportations à destination de l'Afrique ont augmenté de 8,5%, en passant de 370,3 milliards FCFA en 2019 à 401,9 milliards FCFA en 2020, du fait de l'accroissement des ventes extérieures des produits tels que l'huile de palme, les motocycles et les articles de transport ou d'emballage. Les principaux pays partenaires du Togo en

⁶ BCEAO

Afrique sont ceux de la CEDEAO avec 97,3% des exportations contre 95,8% en 2019. En ce qui concerne l'Asie, deuxième destination continentale des produits du Togo, les exportations ont fléchi de 10,1%, en passant de 103 milliards FCFA en 2019 à 92,7 milliards FCFA en 2020. Les exportations vers l'Europe ont progressé de 7,8%, en passant de 47,3 milliards en 2019 à 51 milliards en 2020, du fait principalement de la hausse de 2.247 millions de fèves de soja (vers la France) et de 2.030 millions de cacao (vers la Belgique). A destination de l'Amérique, les exportations se sont établies à 7,8 milliards en 2020, contre 5,9 milliards en 2019, soit un accroissement de 33,0%. Les exportations à destination de l'Océanie se sont établies à 10 milliards en 2020, après un niveau de 2,3 milliards enregistré en 2019, en hausse de 342,4%. Les importations se sont établies à 1.227,5 milliards en 2020, en hausse de 8,9% par rapport à 2019. Cette progression est tirée en partie par les importations de biens d'équipement qui s'élèvent à 336,2 milliards en 2020 contre 287 milliards en 2019, soit un accroissement de 17,1% en lien avec les investissements dans le secteur industriel. Les principaux continents fournisseurs de biens au Togo ont été l'Asie (47,5%) et l'Europe (36,0%).

- ✓ ***Du renforcement des systèmes de statistiques nationales, de la collecte de données, du suivi et de l'application du principe de responsabilité*** : L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) a élaboré sa deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS II) couvrant la période 2020-2024, en vue de pallier à l'absence du cadre de programmation stratégique dans le domaine de la statistique du pays. Afin de mettre à jour le calcul des comptes nationaux, le Togo a procédé au repassage de son PIB avec comme année de base 2016. En outre, il est mis en œuvre le Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'ouest (PHASAO), le Projet d'amélioration et de modernisation des enquêtes sur les conditions de vie des ménages (PHEMCV) et l'opérationnalisation d'un centre de formation et de perfectionnement en statistiques. Par ailleurs, le 5^{ème} recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) est en cours de réalisation.

La synthèse des indicateurs clés au niveau national se présentent dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 4: Evolution des indicateurs clés de l'ODD 17

Indicateurs	Unité	Référence		2020	2021
		Année	Valeur	Réalisée	Estimée
Taux d'endettement	%	2018	55,5	58,6	62,4
Taux de croissance du PIB	%	2018	5	1,8	5,3
APD des pays membres du CAD/OCDE	Millions USD	2018	158,28	145,16	ND
Fonds des migrants	Millions USD	2018	539,25	866,29	ND

Source : INSEED, 2022.

L'analyse de ces indicateurs montre un faible progrès vers l'atteinte de l'ODD 17. En 2021, aucune donnée quantifiée n'est disponible officiellement en ce qui concerne les fonds des migrants et de

l'APD. Un renforcement du système statistique des données relatives aux migrations est nécessaire et vivement souhaité.

L'analyse des données primaires collectées sur le terrain montre que :

- 50 % des acteurs enquêtés aux niveaux local et régional jugent que le dialogue public-privé est bon dans le cadre de la mise en œuvre des ODD ;
- et près de la moitié (47%) estiment que l'environnement dans lequel les organisations de la société civile opèrent est « favorable », à leur engagement pour leurs contributions au développement durable.

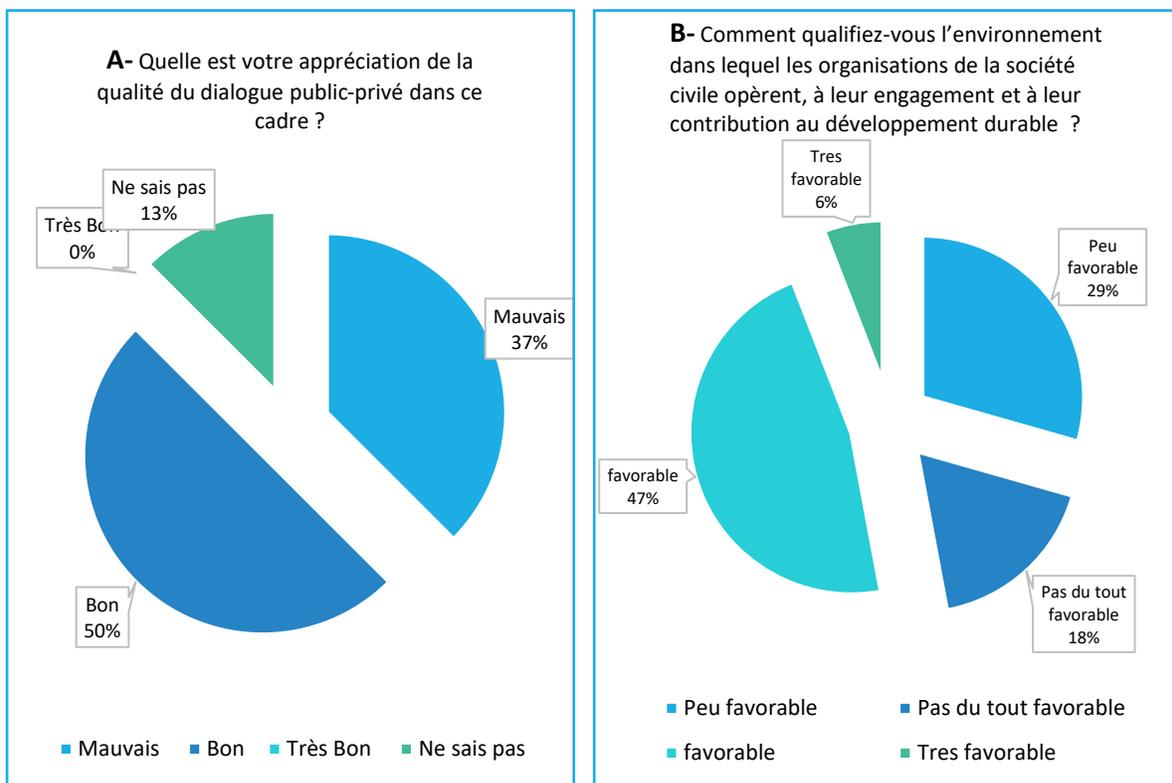


Figure 15: Appréciation des acteurs (administration, OSC et secteur privé) sur la qualité du dialogue public-privé (A) et sur l'environnement dans lequel les OSC opèrent au Togo

Ces données corroborent les statistiques nationales ainsi que les actions entreprises en lien avec les cibles de l'ODD 17 au Togo.

❖ *Défis majeurs et difficultés rencontrées*

Des avancées notables ont été enregistrées en matière de mise en œuvre de l'ODD 17. Cependant, la pandémie à corona virus (COVID-19) ainsi que la crise russo-ukrainienne ainsi que celles du Mali, Guinée et Burkina Faso ont eu des impacts négatifs sur la mise en œuvre de ces ODD, et risquent de compromettre les efforts à ce jour en termes de coopérations bilatérales, mais également au niveau de l'espace CEDEAO et de la zone de libre échange intercontinentale africaine (ZELECAF). Les attaques terroristes ressentis ces derniers temps constituent également des défis

majeurs à relever, car elles pourront annihiler tous les efforts fournis en matière de partenariats pour la mise en œuvre des ODD.

❖ *Recommandations et perspectives*

En perspectives, le gouvernement entend renforcer le partenariat pour la réalisation des ODD à travers :

- (i) l'amélioration du dialogue public-privé à travers un cadre permanent de concertation ;
- (ii) la consolidation des acquis en matière de mise en œuvre des ODD tout en améliorant davantage, l'environnement dans lequel les organisations de la société civile opèrent ;
- (iii) la diversification des sources de financement avec un accent sur le partenariat public-privé;
- (iv) la poursuite de l'amélioration du climat des affaires ;
- (v) la disponibilité des données statistiques fiables ;
- (vi) le renforcement des mesures de relance post COVID-19 en faveur du secteur privé et l'opérationnalisation de l'Agence pour la promotion des investissements et de la zone franche (API-ZF).
- (vii) la mise en place des mécanismes communautaires d'alerte précoce sur la problématique de terrorisme au Togo.

VI- MOYENS DE MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU NATIONAL

L'intégration des ODD dans les documents de planification nationale et les actions de vulgarisation de l'Etat sont assurées par le Ministère de la Planification et du Développement.

Dans le processus de contribution à l'élaboration du Plan National de Développement basé sur les ODD, les organisations de la société civile se sont regroupées pour créer un cadre de concertation et adopter des positions communes pour l'ensemble du processus de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable. Cette démarche volontaire et spontanée a posé les bases d'une collaboration entre l'ensemble des organisations de la société civile, des regroupements d'organisations faitières thématiques et sur base géographique sur l'ensemble du territoire togolais.

Par ailleurs, il faut noter que depuis 2018, pour assurer la transformation structurelle de l'économie en vue d'une croissance forte, durable, résiliente, inclusive et créatrice d'emplois, améliorant le bien-être social, les autorités togolaises ont élaboré le PND dont la mise en œuvre est estimée à plus de 4 622,2 milliards FCFA (environ 8,3 milliards USD). Pour ce faire, le secteur privé participerait à hauteur de 2 999,1 milliards de FCFA (5,4 milliards USD), soit 65% du coût global ; et les dépenses d'investissement public attendues représenteraient 1 623,1 milliards de FCFA (2,9 milliards USD), soit 35% du coût global.

En 2020, la mise en œuvre du PND a été compromise par la survenue de la pandémie de la COVID-19 qui a porté un coup à la mise en œuvre des ambitions initiales. Cette situation a amené le gouvernement à réajuster ainsi ses objectifs et à définir de nouvelles orientations stratégiques pour relever les défis majeurs de développement du pays à travers l'élaboration et l'adoption en octobre 2020 de la Feuille de route gouvernementale (FDR) 2020-2025.

Le financement de cette FDR se fera sur les ressources internes et externes. D'un coût global compris entre 2 800 et 3 400 milliards de FCFA, elle sera financée à concurrence de 48 à 50% par le budget de l'Etat, soit 1 350 à 1 700 milliards de FCFA ; et le reste, soit 50 à 52% du coût global par le secteur privé. Pour assurer une mobilisation efficace, des mécanismes seront déployés pour la responsabilisation, l'outillage et la formation des équipes des ministères pour attirer et gérer les financements privés, notamment le Partenariat public-privé (PPP). Un cadre intégré de financement du développement est en cours de mise en place dans le cadre du projet « amélioration du financement du développement pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) au Togo ».

VII- PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

Pour une meilleure réalisation des cibles des ODD, le Togo devra s'atteler à la mise en œuvre des actions suivantes :

❖ *Au niveau du gouvernement togolais*

- ➔ renforcement du système de production des données statistiques ;
- ➔ renforcement de la mobilisation des ressources ;
- ➔ poursuite la revue des politiques et stratégies sectorielles pour intégrer les ODD ;
- ➔ accélération du processus de décentralisation ;
- ➔ renforcement et redynamisation des dispositifs / systèmes régionaux de suivi et rapportage sur la mise en œuvre des ODD dans les cinq régions du Togo, voire au niveau des préfectures et municipalités ;
- ➔ renforcement des synergies d'actions de mise en œuvre des ODD entre les différents acteurs.

❖ *Au niveau des organisations de la société civile et du secteur privé*

- ➔ Se faire créer une cellule/un service et de personnel qualifié pour prendre en main, et de façon spécifique toutes les actions relatives à la mise en œuvre des ODD, leurs suivi et rapportage afin de documenter en temps réels les impacts des ODD ;
- ➔ se doter de moyens nécessaires pour faire des évaluations indépendantes des ODD parallèlement à celles qu'effectuent le gouvernement.

CONCLUSION

L'élaboration de ce document de rapport à présenter au FPHN est le résultat d'une analyse approfondie de la documentation existante sur la mise en œuvre des ODD au Togo couplées à la collecte de données primaires sur le terrain auprès des acteurs locaux clés, notamment les organisations de la société civile, les communautés, la population, le secteur privé et les administrations sectorielles régionales, préfectorales et locales. Les analyses des données et informations ont permis de ressortir les résultats clés de la mise en œuvre des ODD 5, 15 et 17 et de leurs cibles au Togo. Globalement, il est relevé la prise en compte des questions du genre (ODD 5) dans la planification stratégique au plus haut niveau. Les questions relatives à la restauration des paysages forestiers et à la conservation de la biodiversité sont encore ponctuées de défis en termes de suivi des actions de restauration des paysages. En ce qui concerne l'ODD 17, le Togo a enregistré des efforts salutaires, mais la création de synergies d'actions entre différents programmes et projets aussi bien au niveau national, régional que local méritent encore une attention toute particulière.

Des recommandations urgentes sont formulées à l'endroit de différents acteurs. Il s'agit de mettre en relief les goulots d'étranglement et les solutions possibles en vue d'une mise en œuvre réussie pour l'atteinte des objectifs de développement à l'horizon 2030. Il s'avère donc important de poursuivre les efforts de mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des projets et programmes de la feuille de route à l'horizon 2025 dans une dynamique de forte inclusion des OSC dans le processus de suivi, évaluation des impacts de la mise en œuvre et au rapportage. Pour ce faire, les contributions du secteur privé sont fortement sollicitées pour accompagner les efforts du gouvernement qui s'est engagé à poursuivre l'amélioration des conditions de vie des populations.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **Gouvernement du Togo, 2016.** Rapport sur l'état d'avancement de l'intégration des objectifs de développement durable dans les instruments nationaux de planification du développement, FPHN, 1^{ère} édition, 2016, 37p.
2. **Nations Unies, 2017.** Rapport sur les objectifs de développement durable de 2017, 44p.
3. **Global Impact network France, 2015.** Les 17 ODD et leurs 169 cibles Gouvernement du Togo, 2017. Forum politique de haut niveau sur le développement durable, 20p.
4. **Gouvernement du Togo, 2018.** Forum politique de haut niveau sur le développement durable, Rapport du Togo, 25p.
5. **Groupe de travail des OSC-Togo, 2017.** Rapport alternatif du Togo sur les ODD au Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable, 40p.
6. **Kouami KOKOU, 2016.** « Evaluation du potentiel de restauration des paysages forestiers au Togo », 98p.
7. **Gouvernement du Togo, 2022.** Forum politique de haut niveau sur le développement durable, Rapport du Togo, version provisoire, édition 2022, 44p.
8. **Gouvernement du Togo, 2022.** Plan national de développement (PND) 2018-2022, Version finale, 176p.
9. **Gouvernement du Togo, 2022.** Feuille de route du Togo 2020-2025, 23p.
10. **Gouvernement du Togo, 2022.** Plan national de développement 2018-2022. 160p.
11. **Gouvernement du Togo, 2011.** Politique nationale d'équité et d'égalité de genre, 33p.

ANNEXES

Annexe 1 : Calendrier d'exécution de l'étude d'évaluation des ODD5, 15 et 17 par le consultant au Togo

N°	ACTIVITÉS	PERIODE	DUREE (en jours)
1	Revue documentaire	18 mai au 13 juin	28
2	Lecture et raffinement des trois (03) questionnaires en version Word	19 au 20 mai	2
3	Conception et déploiement des trois formulaires digitalisés sur le serveur	20 au 21 mai	2
4	Formation des agents de collecte et test des trois (03) questionnaires	22 mai	1
5	Raffinement des trois (03) questionnaires digitalisés sur le serveur	23 mai	1
6	Collecte de données sur le terrain	24 mai au 06 juin	14
7	Supervision digitalisée de la collecte de données sur le terrain	24 mai au 06 juin	14
8	Apurement de la base de données et Analyse statistique	07 au 10 juin	3
9	Elaboration du draft du Rapport-pays	10 au 15 juin	5
10	Soumission du rapport pour observations	15 juin	1
11	Validation technique interne avec REFACOF	24 juin	1
12	Soumission de la version finale du rapport validé	26 juin	1
DUREE TOTALE DE REALISATION DE L'ETUDE			29 jours

Annexe 2 : Rapport de l'atelier de cadrage et formation des agents de collecte de données

<https://drive.google.com/file/d/1AKTbStpRpD1yLggVpy94yT5RnE6nX00x/view?usp=sharing>

Annexe 3 : Liste des questionnaires

3.1. Questionnaire adressé aux administrations sectorielles :

<https://drive.google.com/file/d/1DRr8fpDIynysTcIgpGE9zMIKhBzsCBWS/view?usp=sharing>

3.2. Questionnaire adressé aux OSC/communautés et populations :

<https://drive.google.com/file/d/1LE2MG7hIQmo6bRRIMhrP27CHblC6fXNE/view?usp=sharing>

3.3. Questionnaire adressé au secteur privé :

https://drive.google.com/file/d/1dwPWNn9Pt2VLeTNOxdOOFnXx6mGb_ozd/view?usp=sharing

Annexe 4 : Base brute des données collectées sur le terrain

4.1. Base brute du questionnaire relatif aux administrations sectorielles :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/106cgbFI2evN6Niv3qK5vsm5-1DdBqDS2/edit?usp=sharing&ouid=101093181778280411625&rtpof=true&sd=true>

4.2. Base brute du questionnaire relatif aux OSC/communautés et populations :
https://docs.google.com/spreadsheets/d/1B36W_HywkfW0uJ10n2uDVdvGeqXeEIYW/edit?usp=sharing&ouid=101093181778280411625&rtpof=true&sd=true

4.3. Base brute du questionnaire relatif au secteur privé :
https://docs.google.com/spreadsheets/d/1YAK9UEhrsPhU1fZt_NqM3FS-bxOi30bx/edit?usp=sharing&ouid=101093181778280411625&rtpof=true&sd=true

Annexe 5 : Album des photos prises lors de la collecte de données :

<https://drive.google.com/drive/folders/1HYqrTI0-XXq16rlzmBd32JEFBeejJlo2?usp=sharing>